

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Dans le haut commandement. — Suisse et Italie. — De nouvelles instructions au sujet des cours de skis — † Le colonel-divisionnaire Constant David.

Des nombreuses questions militaires actuellement en suspens, la plus importante est, assurément, celle que soulèvent les démissions dans le haut commandement. Ces démissions intéressent, comme on sait, le commandement des 1^{er}, 2^e et 4^e corps d'armée, colonels-commandants de corps Isler, Wil et de Sprecher, et de la 3^e division, colonel-divisionnaire Wildbolz. Les uns et les autres, comme le colonel-divisionnaire Schiess, de la 7^e division, dont la démission est antérieure, invoquent l'impossibilité pour eux de mener de front leurs fonctions ou leurs graves intérêts professionnels et le commandement des formations du nouvel arrêté.

Déjà au moment de l'entrée en vigueur de la loi fédérale de 1907, certains officiers du haut commandement avaient estimé devoir prendre la même résolution. Les exigences supplémentaires, de nature administrative et technique, imposées par cette loi aux officiers du cadre supérieur, ne leur ont pas paru compatibles avec des occupations civiles également absorbantes. Il en est ainsi, à beaucoup plus forte raison, des exigences de l'arrêté de 1911 qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Un officier disait un jour devant nous : « Pour moi, le divisionnaire qui, dans la nouvelle organisation, ne consacrera pas tout son temps à se préparer à sa tâche et à l'énorme responsabilité qui l'attend, ce divisionnaire sera un inconscient ou un criminel. » Les démissionnaires d'aujourd'hui sont, paraît-il, de cette opinion. Il faut même qu'ils soient particulièrement convaincus pour que, entourés comme ils le sont de la confiance de tous et du respectueux dévouement de leurs sous-ordres, heureux en outre, comme cela est naturel, d'exercer un commandement actif pour lequel ils n'ont ménagé ni leur temps ni leurs peines, ils y renoncent et sacrifient leur désir personnel à des intérêts plus élevés. Certes, personne ne devait attendre moins d'eux. Le geste n'en a pas été moins avantageusement remarqué, comme l'a prouvé l'unanimité d'approbation dans la presse de tous les partis.

Le Conseil fédéral, mis en présence d'une situation nouvelle dont la ré-

solution est urgente, va prendre incessamment les mesures qu'elle comporte. Il profitera pour le faire de la session actuelle des Chambres fédérales. Peut-être, au moment où ces lignes paraîtront, la décision sera-t-elle bien près d'intervenir. Déjà, certaines indications laissent entrevoir ce qu'elle sera. On annonce une révision de l'article 190 de la loi du 12 avril 1907 : « Le Conseil fédéral fixe l'indemnité allouée aux commandants des unités d'armée. » Si l'on revoit cet article, c'est apparemment que l'on se propose de remplacer la simple indemnité — actuellement 3000 et 3500 francs pour frais de secrétariat — par un traitement fixe, assurant au commandant d'unité les moyens de renoncer aux ressources de sa carrière professionnelle.

Il semble bien que cette solution soit la seule qui puisse être envisagée. Il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, que comme toute chose, elle comporte sa part d'inconvénients. L'un de ceux-ci — ce serait plus qu'un inconvénient, ce serait un péril grave, — serait l'immobilisation dans les rangs du haut commandement d'officiers auxquels l'âge ou toute autre cause de faiblesse ne permettraient plus, en cas de guerre, d'apporter à l'exercice du commandement l'activité physique et intellectuelle nécessaire. La jeunesse du cadre d'officiers a toujours été, en Suisse, un apanage de l'armée. Elle est nécessaire pour compenser certaines insuffisances du *métier* d'officier. Nos actes étant moins réflexes que dans un cadre permanent, nous avons d'autant plus besoin de l'élasticité de l'esprit et du corps. C'est dire que nous devons pouvoir remplacer le commandant d'une unité d'armée aussitôt qu'il ne possède plus intégralement les qualités indispensables sans être retenu par des considérations d'argent.

La Confédération ignore les pensions de retraite. Le corps électoral l'a voulu ainsi, voici tantôt 25 ans, et personne n'a jamais osé le faire revenir de son verdict, tant celui-ci fut résolument affirmatif. La conséquence en est des annotations comme celle-ci, que nous cueillons dans le budget fédéral pour 1912 : Justifiant l'augmentation d'un crédit pour personnel auxiliaire, l'exposé des motifs invoque la besogne croissante, à laquelle, dit-il, « vient s'ajouter l'invalidité d'un fonctionnaire dévoué, vieilli au service du bureau. » En effet, on ne saurait jeter à la porte un homme qui a consciencieusement rempli ses devoirs, parce qu'il s'y est usé et que l'âge l'empêche maintenant de les remplir.

Mais ce qui est possible dans les bureaux de l'administration, ne l'est pas dans les rangs de l'armée. Là, les intérêts en jeu sont trop graves ; il n'est pas permis, fût-ce par humanité, de garder à la tête d'un corps d'armée ou d'une division, un commandant dévoué mais invalide. Même ayant vieilli au service de la patrie, cet officier doit faire place. Il faut donc que le commandant d'une unité d'armée obligé d'abandonner sa situation civile soit assuré de n'être pas privé de toute ressource lorsque l'âge ou l'invalidité

exigeront son remplacement. Cela est d'autant plus nécessaire que la rétribution de ses fonctions ne durera pas assez longtemps — on ne devient pas divisionnaire à 30 ans, — pour lui permettre des économies qui mettent ses jours encore plus vieux à l'abri du besoin. Le traitement sans la demi-solde serait une mesure insuffisante; le remède serait pire que le mal; les considérations d'humanité pèseraient d'un poids trop lourd sur la composition du haut commandement, à moins que le haut commandement ne doive être l'apanage de la fortune, ce qui serait un autre mal.

Un danger d'une autre nature est celui de la chasse au traitement s'ajoutant à la chasse aux galons. On nous assure que, dans les milieux politiques, il n'est pas rare de voir tel conseiller national ou tel député aux Etats profiter de son crédit électoral pour quémander une promotion que le mérite n'aurait pas obtenue. On peut espérer cependant que nos mœurs ne s'altéreront jamais au point de donner le pas, pour le commandement d'une division, à la camaraderie politique sur les intérêts de la défense nationale.

On peut aussi voir un inconvénient dans l'interdiction absolue, consécutive au système du traitement fixe, de certaines fonctions militaires avec un haut commandement. Certes, l'incompatibilité est justifiée entre des fonctions comme celles de chefs des principaux services du Département militaire et le commandement d'une division ou d'un corps d'armée. Car l'option serait nécessaire en cas de guerre, et cette option risque de jeter du désarroi au bureau ou à l'état-major contre lequel elle serait faite. Mais il n'est pas inutile non plus qu'un chef du service de l'état-major, par exemple, ou un chef du service de l'infanterie sous les ordres duquel fonctionne notre principal corps d'instructeurs, aient l'occasion de respirer parfois, ne fût-ce que momentanément, un autre air que celui des bureaux.

Il est probable, au surplus, que ces diverses considérations ont, depuis un certain temps déjà, retenu l'attention du Conseil fédéral et que le projet qu'il prépare n'aura rien d'improvisé. Car si les démissions du haut commandement ont quelque peu surpris l'opinion publique non préparée, il n'en aura pas été de même pour les sphères gouvernementales où l'on savait sans doute à quoi s'en tenir. Les Chambres vont donc être mises en présence d'un projet de résolution dont les motifs auront été mûris et pesés, et qui s'appliquera à produire un maximum d'avantages à côté d'un minimum d'inconvénients.

* * *

La presse cis et transalpine s'est beaucoup préoccupée, depuis quelques mois, des relations italo-suisse. Officiellement excellentes, ces relations laisseraient à désirer au point de vue de la cordialité entre les deux peuples. Les Italiens nous accusent de noirs desseins; dans le *Corriere della Sera*, le général Peruccheti met en garde ses compatriotes contre nos visées annexionnistes; la Confédération aurait des vues, si ce n'est sur l'Italie du Nord,

comme au début du XVI^e siècle, au moins sur la Valteline qui deviendrait le prix d'une alliance offensive de la Suisse avec l'Autriche : les nouveaux ouvrages fortifiés de Bellinzzone n'auraient pas d'autre but. D'autre part, la presse de la Suisse allemande qui se laisse influencer par le journalisme d'Outre-Rhin plus encore que nos journaux romands par la presse d'Outre-Jura — en quoi, m'est avis que de part et d'autre on a tort, — a jugé fort sévèrement les Italiens s'emparant de Tripoli. Nouvelle preuve, pour nos voisins du sud, de nos intentions conquérantes. La petite Suisse veut s'emparer de la grande Italie.

En Suisse, on a marqué quelque surprise de ces accusations, tant elles répondent peu à notre politique traditionnelle et tant la différence de puissance entre l'Italie et nous leur a donné, à nos yeux, l'apparence d'une fantaisie. De là à supposer que nos voisins du sud eux-mêmes avaient contre nous de noirs desseins, il n'y avait qu'un pas. Appliquant le proverbe populaire : la première poule qui chante est celle qui a fait l'œuf, nombre de milieux, en Suisse, point hostiles du tout à l'Italie, se sont demandé si nos voisins du sud ne nous prêtaient pas leurs propres intentions pour mieux les masquer ; on a fait remarquer la crise d'impérialisme qui semble s'être emparée du royaume d'Italie, l'irrédentisme colportant des cartes géographiques où la Grande Italie englobe le Tessin et les vallées italiennes des Grisons, et rédigeant des manuels de géographie à l'usage des écoles militaires où ces contrées sont dites « pays italiens *assujettis* à l'étranger » ; on a fait observer que malgré tous les démentis la presse italienne s'obstinait à déclarer faussement à ses lecteurs que le journalisme suisse, dans des intérêts de boutique, répandait des bruits calomnieux sur l'état sanitaire de l'Italie ; on a fait observer surtout, ce qui est incontestable, que tandis qu'avec nos trois autres voisins les relations de frontière sont très rarement troublées, du côté italien douaniers et carabiniers multiplient les vexations, rendant des plus désagréables souvent la circulation d'un des territoires à l'autre.

Les esprits se sont montés assez pour qu'un des hommes d'Italie les plus justement réputés, M. Luzzati, ancien ministre, économiste de grand mérite et de haute renommée, et esprit d'une réelle élévation de pensée, ait jugé utile d'intervenir dans le *Corriere della Sera* et de rappeler ses compatriotes comme les milieux surexcités de Suisse à une plus exacte appréciation des intérêts réciproques des deux nations. Il les a montrées liées dans le passé par de nombreuses aspirations communes, entre autres par l'aspiration à la liberté des peuples, et il a déploré que des malentendus viennent obscurcir les souvenirs de ce passé et affaiblir l'entente d'autrefois.

La parole de M. Luzzati a été entendue avec faveur de ce côté-ci des Alpes. Certes, ce n'est pas la Suisse qui sera jamais désireuse de troubler le bon accord qu'elle recherche avec chacun, avec l'Italie comme avec tout autre.

Mais c'est trop demander que lui contester le droit de méfiance lorsqu'elle ne peut pas ne pas constater, comme elle l'a fait ces derniers mois, le parti pris manifeste d'une importante fraction des journaux italiens, et non des moindres, de surexciter, pour ne pas dire amener contre elle l'opinion publique. Il faut bien alors qu'elle se tourne du côté d'où vient la menace, qu'elle prenne de ce côté-là ses mesures de défense et le fasse pendant qu'il est temps. Agir autrement serait de la naïveté. C'est d'ailleurs son devoir non seulement vis-à-vis d'elle-même, mais vis-à-vis du droit public européen qui ne lui garantit le respect de sa neutralité qu'autant qu'elle se met en mesure de la défendre.

* * *

Les cours de skis ont provoqué de nouvelles instructions officielles. Ils devenaient trop populaires ; le budget fédéral s'en ressentait ; toute l'armée aurait fini par circuler en skis, l'hiver durant, aux frais de la Confédération, dans les Alpes et le Jura.

Les nouvelles instructions limitent l'attribution des subsides aux officiers subalternes et aux sous-officiers d'infanterie (quartiers-maitres et fourriers exceptés), de mitrailleurs d'infanterie, d'artillerie de montagne, de signaleurs, de troupes de forteresse et du service de santé. Il n'est même pas certain que les subventions s'étendent à tout ce monde ; les instructions réservent « la limite des crédits ». Jusqu'ici, les crédits dépendaient des inscriptions ; dorénavant, les inscriptions dépendront des crédits. Si elles sont trop nombreuses, on opérera une épuration au bénéfice des troupes de montagne et de forteresse. Plus d'un skieur va soupirer : Où sont les neiges d'antan ?

Les nouvelles instructions touchent aussi à l'organisation des cours. Naguère, toute association quelconque pouvait provoquer l'organisation d'un groupement de skieurs militaires. Les nouvelles instructions prévoient que, dans la règle, les cours doivent être organisés par corps de troupes et unités d'armée. Le « dans la règle » laisse entendre cependant, que cette prescription comporte une certaine élasticité. Les sociétés d'officiers et de sous-officiers qui désireront organiser des cours entre leurs membres, faute de pouvoir les organiser différemment, seront sans doute autorisées à le faire dans la limite des crédits.

Tout cela se justifie assez. En revanche, une disposition ne répond guère aux exigences pratiques. C'est la disposition de l'article 4 qui veut que les demandes de subvention soient adressées au service de l'infanterie avant le 1^{er} décembre. L'époque favorable pour les cours de skis étant généralement vers la fin de janvier, il n'est pas possible d'établir une liste ferme des participants deux mois à l'avance. Il ne restera d'autre ressource aux

organisateurs de cours que d'établir une liste des participants inscrits conditionnellement, ce qui ne sera pas sans quelque inconvénient. On risque de grossir artificiellement les demandes de subsides et de conduire l'administration à appliquer sans motif fondé en fait, mais par précaution, la prescription de limitation des cours aux troupes de montagne et de forteresse. La date du 1^{er} décembre s'explique il est vrai par des raisons d'administration; l'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier. Malheureusement, l'hiver normal fédéral, soumis aux règles des bureaux, ne figure pas encore au calendrier.

* * *

Il y a quelques jours est mort à Lausanne le colonel-divisionnaire Constant David. Cette mort a vivement affecté les nombreux amis du défunt, ses anciens subordonnés qui lui conservaient sans aucune exception leur respectueux attachement, et, d'une manière générale, non seulement les milieux militaires, mais ceux où, depuis sa retraite des rangs de l'armée, le colonel David exerçait avec une si parfaite dignité ses fonctions de magistrat.

Dès son jeune âge, le goût du militaire s'était emparé de lui et survécut aux désillusions des derniers jours de sa carrière d'officier.

Le colonel David, né à Correvon, dans la campagne vaudoise, en 1832, débuta comme soldat sous l'ancienne organisation des contingents cantonaux. Il fut recruté dans les carabiniers, suivit ensuite, comme officier, les cours de l'Ecole polytechnique de Zurich, et fit partie de l'ancien état-major en qualité d'adjudant du colonel Hofstetter. Instructeur d'infanterie, il reçut, sous l'organisation de 1874, le commandement du bataillon de carabiniers 1 dont il fut le premier chef.

Deux ans plus tard, il dut abandonner le corps d'instruction. Son père était mort lui laissant le soin d'un domaine rural dans son village natal. Mais il continua, comme officier de troupes, sa carrière si bien commencée. Il commanda successivement le 2^e régiment d'infanterie en 1878, la 1^{re} brigade en 1885, enfin, en 1891, la 2^e division, que venait de quitter le colonel-divisionnaire F. Lecomte. Quelques mois plus tard, la création des corps d'armée ayant déterminé un mouvement dans le haut commandement, il remplaça à la tête de la 1^{re} division le colonel Ceresole promu commandant de corps, tandis qu'à la 2^e il était remplacé par le colonel de Techtermann.

C'est en 1898 que le colonel-divisionnaire David abandonna son commandement. Celui du 1^{er} corps d'armée vacant par la retraite de son chef venait d'être repourvu par la promotion du colonel de Techtermann. Le commandant de la 1^{re} division vit, à tort, dans cette promotion d'un camarade moins ancien que lui, un blâme à son adresse. Il demanda, comme la loi l'y autorisait, sa libération définitive du service militaire.

Ses subordonnés comme ses camarades en éprouvèrent un chagrin sin-

cère. Il avait leur confiance à tous et leur affection. Lui-même ne se déterminait pas sans regret. Le service militaire avait été l'attrait de sa vie ; il s'y intéressa jusqu'à la fin. Dernièrement encore, il assistait à la revue de la 1^{re} division, à Gilly, celle-là même dont il fut le chef ; il en admira le bon ordre, heureux des progrès qu'il constatait dans la tenue générale de la troupe, critiquant seulement certaines habitudes nouvelles, par exemple chez l'officier au défilé, le balancement du bras qui porte le sabre, geste qui lui paraissait jurer avec la correction du garde-à-vous.

Chaque fois qu'on le rencontrait, il mettait avec prédilection la conversation sur les choses de l'armée ; c'était sa jeunesse qui survivait et qui se manifestait aussi dans l'aisance des mouvements et l'allure demeurée ferme.

Par sa dignité, par sa droiture comme par sa bienveillance et sa modestie, le colonel-divisionnaire David reste un exemple pour ceux qui l'ont connu.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier)

L'officier d'approvisionnement. — Les essais avec le nouvel obusier de campagne 89/07 de type léger. — Considérations militaires sur le personnel des convois automobiles. — La réforme du train. — L'Association de la Jeune Allemagne. — Course d'essai avec les convois automobiles du train d'armée, type 1913.

Autrefois les travaux nécessités par l'alimentation des troupes incombaient essentiellement aux comptables, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Les observations faites au cours des dernières campagnes ont amené à la conviction que les comptables, accaparés par les travaux de caisse et de comptabilité, ne peuvent s'occuper suffisamment du service des approvisionnements. On a surtout constaté que ce service devait être confié à un homme qui ait de solides connaissances tactiques et soit capable de conduire les colonnes, même sans cartes, dans les terrains les plus difficiles ; il faut surtout qu'il soit extrêmement énergique, ait du goût pour ce service spécial et soit bon cavalier.

On ne peut exiger ces diverses qualités que d'un officier. A un autre point de vue encore la présence d'un officier à ce poste sera très heureuse : il aura beaucoup plus d'autorité qu'un simple fonctionnaire sur les soldats des colonnes du train. Toutefois, on ne pourra guère y placer des officiers de l'armée active : on ne peut en enlever un seul du front, puisque en cas de guerre le 50 ou 75 % des officiers de réserve seraient incorporés ; il faudra choisir des officiers de réserve spécialement qualifiés.

Sans tenir compte des officiers supérieurs, il y a un officier d'approvi-

sionnement par bataillon d'infanterie ou de chasseurs, un ou deux par régiment de cavalerie, un par régiment d'artillerie ou colonne de munitions, un par bataillon d'artillerie à pied et du génie. L'officier d'approvisionnement est sous les ordres directs de son commandant auquel il propose les moyens de ravitaillement; il tient le journal et fait les paiements; il dispose des fourriers des compagnies. Ceux-ci doivent être constamment au courant de l'état des vivres de leurs compagnies.

Les officiers d'approvisionnement devront s'efforcer de travailler, la main dans la main, avec les organes de l'administration militaire et d'éviter tous les froissements et les difficultés; ils sont chargés de tout ce qui concerne les renseignements, la correspondance et les recettes se rattachant à leur service, ils doivent prévoir ce qui est nécessité par chaque situation nouvelle et trouver moyen, au milieu des pires difficultés, d'amener la nourriture aux troupes. C'est en effet à eux qu'incombe toute la responsabilité lorsque les vivres font défaut. A côté d'autres ordres de service, c'est le n° 466 de l'ordonnance pour le service en campagne qui règle leur compétence (achat, réception, transport des vivres et matériel de bivouac); ils dirigent l'abatage, le transport des places de distribution aux unités, le chargement des vivres, leur répartition, le service des cuisines de campagne; ils sont responsables de la marche normale de tout le service du ravitaillement, de l'activité des fourriers et de l'autre personnel de leur arme.

La compagnie d'infanterie et de pionniers et la batterie d'artillerie lourde ont chacune leur cuisine de campagne. Ces cuisines sont très semblables aux cuisines roulantes adoptées dans l'armée suisse; les chaudières sont cependant de dimensions inégales; celle destinée à la cuisson de la soupe et de la viande contient 200 litres, tandis que celle du café n'en a que 70. La cuisine attribuée au train de combat suit immédiatement la troupe; elle peut ainsi fournir le repas du milieu du jour, pour autant que les circonstances le permettent; ce point est capital et rendra les plus grands services à la troupe.

La chargement des voitures de vivres et fourrages est déjà réglé en temps de paix; le premier chargement d'une voiture de vivres comprend le pain, la viande conservée, le riz, le café, le sel, le sucre, le thé, la farine et 3 rations de fer. Les voitures de fourrages ne chargent que de l'avoine; en effet, le foin et la paille sont intransportables, ils se détériorent, qu'il pleuve ou qu'il fasse du soleil.

Pendant le combat proprement dit, l'officier d'approvisionnement a de nouveau d'autres tâches devant lui. Il se tient auprès de son commandant et cherche à être constamment au courant de ce qui se passe; il maintient le contact avec le train de combat de façon à ce que la cuisine roulante soit à portée immédiate de la troupe; dès le début du combat, il lui assigne un emplacement; au repos, il fait rapport sur la situation des trains et com-

plète le chargement des voitures, si faire se peut. Il lui faudra donc beaucoup de prudence, de savoir faire et de travail pour satisfaire à toutes ces obligations. Il est essentiel que la troupe ait à manger aussi vite que possible après le travail ; si les cuisines sont là c'est simple ; si elles sont perdues, toute la troupe en souffre et l'officier de ravitaillement doit s'efforcer de les remplacer le mieux possible par des approvisionnements prélevés sur le pays, soit par achats à terme, soit par paiements comptants, soit par réquisitions forcées. Il ne faut jamais hésiter à avoir recours à ces moyens, même au risque de voir, peu après arriver les vivres réguliers. On doit d'ailleurs éviter avec le plus grand soin de s'en tenir étroitement et strictement aux règlements d'administration ; en effet, la variété des approvisionnements des diverses contrées, parfois abondants, parfois très minimes, finit par égaliser la moyenne de la nourriture donnée à la troupe. Il va de soi qu'on doit éviter toute dilapidation dans l'intérêt des troupes qui peuvent suivre ; l'officier d'approvisionnement doit y veiller et toujours avoir une égale sollicitude pour l'intérêt de la troupe et celui de la caisse de l'Etat.

Il doit en outre, durant les opérations, être toujours au courant de l'état des rations de foin ; il pourvoit au remplacement de celles qui manquent. L'Ordonnance sur le service en campagne insiste sur la rigueur de la disposition qui interdit de les consommer sans ordre exprès. L'officier d'approvisionnement s'occupe enfin de tout ce qui touche à l'abatage du bétail, la nourriture, le transport et tous les soins du bétail vivant que la troupe emmène avec elle.

* * *

Les essais effectués avec le nouvel obusier de campagne, dont sont déjà pourvus plusieurs régiments, ont donné les résultats les plus satisfaisants. Le bouclier protecteur constitue une amélioration considérable sur l'ancien état de choses ; de forme arquée il offre un abri très efficace contre tous les genres de projectiles. Le télescope circulaire est également très apprécié : il facilite beaucoup le pointage. Mentionnons encore l'appareil de réglage du recul. La diversité du choc de recul, qui se produit en partie horizontalement, en partie verticalement, est compensée par le large écartement de l'affût.

* * *

Nous apprenons que les commandants d'arrondissement ont reçu l'ordre de faire une enquête auprès des officiers et des hommes de la réserve pour établir le nombre de ceux qui sont capables de conduire un aéroplane et de ceux qui s'occupent ou se sont occupés d'aviation. Il semble qu'on vise à constituer un corps d'aviateurs volontaires, un peu sur le modèle de ce qui a été fait avec les automobilistes. En France, cette organisation existe et elle a déjà fonctionné aux dernières manœuvres. L'enquête ordonnée chez

nous dira si nous pouvons également constituer un corps pareil. La marine, comme la guerre, stimulent la construction des aéroplanes militaires.

Le budget a prévu de gros crédits à cet effet. Car, il n'est pas douteux que, bien qu'égaux au point de vue des prestations que nos appareils peuvent fournir, ils sont cependant inférieurs en nombre aux appareils français. Cette différence disparaîtra certainement au cours de l'année prochaine et aux prochaines manœuvres impériales notre aviation militaire sera tout à fait à la hauteur de sa tâche.

L'année qui vient verra aussi se transformer le train; chaque bataillon aura une compagnie de plus et les dépôts du train seront complètement séparés des bataillons. Le 1^{er} officier du dépôt du train recevra le titre de chef (Vorstand), le 2^e officier aura le grade de lieutenant ou 1^{er} lieutenant. Les 4 directions du train disparaissent. A côté de l'inspectorat du train on a créé un inspectorat des dépôts du train.

Le titulaire de cet inspectorat aura le rang d'un commandant de brigade; on lui attachera deux officiers d'état-major ou capitaines. Il aura sous ses ordres deux directions du train qui seront probablement installées à Berlin et à Cassel; elles auront à leur tête un officier avec rang de commandant de régiment.

On crée en outre six « commandants du train » attachés à des places de régiment. Ces commandants auront plusieurs bataillons sous leurs ordres. Les officiers des dépôts du train porteront l'uniforme d'infanterie avec un insigne spécial.

* * *

Un débat qui soulève le plus vif intérêt, ramène l'attention sur la question de la jeunesse libérée de l'école (14 à 18 ans). Au printemps de l'année dernière le général Keim fonda, son « Association de la jeunesse allemande », à laquelle ont adhéré de nombreuses associations autrefois dispersées et un grand nombre de personnalités marquantes. L'infatigable député von Schenkendorff, le Comité central de la Société d'utilité publique et d'autres, ont voué une attention particulière à la question.

Après que le gouvernement prussien eût prévu un poste de 1 000 000 de Mark pour l'éducation de la jeunesse, le ministre des cultes a pris l'arrêté du 18 janvier 1911. Les principes qui y sont énoncés méritent presque tous notre entière approbation; mais son principal mérite c'est de fournir la preuve qu'enfin, en haut lieu, on a compris les responsabilités énormes qui incombent aux hommes de gouvernement dans ce domaine. Celui qui, depuis tantôt vingt ans, s'efforce de montrer le danger qu'il y a à ne pas s'intéresser à la culture physique et intellectuelle du « jeune peuple, » qui a publié appels sur appels, celui-là regrettera sans doute qu'on n'ait pas pris de mesures dix ou quinze ans plus tôt; cela nous aurait évité bien des expériences désagréables et la victoire eût été plus certaine et plus facile qu'aujourd'hui où il

faut compter avec une résistance organisée et dangereuse. Mieux vaut tard que jamais. L'arrêté ministériel aura en tous cas le mérite d'éveiller l'intérêt de plusieurs centaines de milliers de personnes qui, sans lui, auraient continué à « s'asseoir sur le poêle » et à tout ignorer des besoins de la jeunesse ; tout au plus les chroniques judiciaires les auraient-elles renseignées de temps à autre sur certaines tendances de celle-ci.

Une nombreuse assemblée, présidée par le général-feldmaréchal von der Golz, vient de fonder l'« Association de la Jeune Allemagne ». Deux articles du général, parus dans la *Deutsche Rundschau*, y avait préparé l'opinion ; l'évidente nécessité fit le reste, aussi bien presque tous les orateurs déclarèrent-ils adhérer à la nouvelle société. Celle-ci ne se propose pas de faire la concurrence aux Associations existantes, mais elle veut au contraire soutenir ceux qui, depuis si longtemps, sont à la brèche, souvent sans aucun appui officiel. Il nous faut une race toujours plus forte pour sauvegarder l'avenir. Seule la jeunesse prête à porter les armes assure la durée des nations.

L'histoire de tous les temps le prouve à l'évidence. L'industrialisme, l'effort constant dans les fabriques, les ateliers ou les bureaux exigent impérieusement que les jeunes corps qui ont respiré un air malsain puissent se détendre et renouveler leurs forces par l'exercice et les jeux en plein air. Les résultats du recrutement dans les grandes villes ont une triste éloquence. Les jeunes forces enfermées dans les prisons de pierres des grosses agglomérations s'anéantiront peu à peu si l'on n'y porte remède, en leur octroyant la possibilité de se retremper le dimanche ou pendant les heures de liberté ; sinon c'est la déchéance physique et morale. Ces deux faces de la question sont inséparables. Quel sentiment national peut-il avoir celui qui, chaque jour de chaque année, ne voit que l'asphalte et les murs des maisons en construction, ne respire que l'air empesté de benzine ou de poussière ? « Ce n'est pas dans le vacarme et la tourmente, c'est dans le recueillement que naissent nos héros », et seul le contact avec le pays peut faire naître l'amour pour le pays. La jeunesse doit rechercher le plus possible la liberté du plein air. Aussi bien personne n'aura-t-il de motifs de s'opposer aux aspirations de la nouvelle association, pas plus les éducateurs que les ministres de la religion. Il y a beaucoup d'habitations dans la maison de mon père, mais un même toit les recouvre toutes. Nous travaillons tous à la même œuvre et de petites susceptibilités en seraient indignes.

Ce qui manque aujourd'hui à la jeunesse c'est de trouver un guide au moment où elle en a le plus urgent besoin. A l'âge où l'âme de l'enfant est aussi impressionnable que de la cire et accueille toutes les impressions et toutes les suggestions bonnes ou mauvaises, c'est un devoir élémentaire et national de la plus haute importance de ne pas les abandonner à elles-mêmes. On s'indigne des progrès des associations socialistes pour la jeunesse ; mais

ni cette indignation ni les mesures de police n'empêcheront ces progrès; seul un contre-travail positif peut l'arrêter. Il ne faut pas d'ailleurs se contenter de se défendre, il faut construire. C'est ainsi que le baron v. der Goltz comprend la mission de la nouvelle association. C'est de tout cœur que nous applaudissons à sa naissance et à ses futurs succès.

* * *

On sait que l'Etat prussien subventionne les maisons de construction de camions automobiles sous forme de prime accordée pour chaque nouvelle voiture accomplissant des conditions données. L'armée stimule ainsi l'industrie nationale et se prépare en même temps une réserve considérable de camions qui lui rendront de très grands services en cas de guerre.

Comme type de camions pour la première période (1^{er} avril 1908-31 mars 1913) on avait choisi une voiture pouvant transporter 5 à 6000 kg. Le wagon qu'on y peut atteler supporte également un poids de 5000 kg.; ce chargement représente donc celui d'un wagon de chemin de fer.

Les essais ont admirablement réussi. Et si malgré cela, l'administration militaire s'est décidée à modifier le type adopté autrefois, il faut en rechercher la cause dans des raisons d'ordre spécialement militaire.

Tout d'abord le nouveau type devra tenir compte de la nature des routes des pays où ces camions seraient vraisemblablement employés. En ce qui concerne la France, par exemple, ses chemins sont recouverts de pierres calcaires assez tendres qui ne supporteraient pas des poids aussi considérables que ceux prévus; au bout de peu de temps ces routes seraient impraticables. Aussi prévoit-on que, tout en devant pouvoir supporter une charge minimale de 4000 kg., le camion ne devra peser en tout (chargé) que 5500 kg., ce qui ramène donc la limite de la tare à 1500 kg. On diminuera également l'écartement des roues; les colonnes ne rouleront pas toujours sur de belles et grandes chaussées; elles devront au contraire souvent circuler sur des chemins étroits ou sur des routes de montagne, comme dans les Vosges et les Ardennes; on a donc reconnu la nécessité de fixer l'écartement des roues à 1 m. 55 au lieu de 1 m. 70, distance admise jusqu'à présent.

La section d'essais des troupes de communications a organisé un voyage d'épreuve pour le nouveau modèle adopté; ce voyage durera du 10 novembre au 6 décembre et comprendra un parcours de 2000 km. (Brunswick, le Harz, Westphalie, le Rhin, Taunus, Rhön, la Bavière, la Thuringe, la Saxe, pour aboutir en Silésie, à Glogau ou Görlitz puis enfin à Berlin.)

La moyenne de marche journalière comporte donc 97,30 km. C'est là une exigence sérieuse imposée aux nouvelles voitures, surtout si l'on tient compte du fait que dans les contrées montagneuses prévues dans l'itinéraire la neige est souvent abondante à ce moment-ci de l'année.

Comme nous l'avons dit, ce nouveau type ne sera mis en circulation qu'en 1913; mais si l'on a organisé cette course d'essai aussi longtemps d'avance, c'est pour permettre de tenir compte de toutes les expériences faites et de modifier ce qui pourrait paraître désirable de l'être avant la mise en chantier par les fabriques. En été 1912, toutes les fabriques qui voudront bénéficier des subventions pour la période de 1913 à 1918 devront prendre part à un grand concours organisé à cet effet.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La solution de l'affaire d'Oudja et la question des poudres. — L'opinion de M. Henri Le Châtelier sur le danger des explosifs et sur la façon d'y remédier. — Deux sûretés valent quatre fois moins qu'une. — L'élimination des officiers usés. — Le programme global de réformes présenté par M. Messimy. — Le grade d'« enseigne ». — La crise des sous-officiers. — La loi des cadres. — Le réveil de l'esprit belliqueux et sa répercussion sur la littérature militaire. — Quelques livres de circonstance. — Autres publications.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques. Ayant été saisi de plaintes de X contre Y, et n'ayant pas pu ou n'ayant pas voulu voir si Y était dans son tort, mais trouvant mauvais que X eût suscité « des histoires », il a frappé en même temps X et Y.

Une application de cette façon simpliste de régler les questions a été faite au sujet de l'affaire d'Oudja. Le général Toutée était en conflit avec un fonctionnaire du département des affaires étrangères. On les a renvoyés dos à dos. Le haut commissaire militaire au Maroc vient d'être mis en disponibilité, et il n'est pas remplacé dans son emploi, celui-ci étant à peu près supprimé. Là aussi, il y avait dualité. Les attributions du haut commissaire étaient doubles. Elles le mettaient sous l'autorité de deux ministres. Il pouvait en résulter des froissements. Il en est résulté des froissements. On espère les faire disparaître en dédoublant la fonction. Mais il résultera peut-être de ce dédoublement des lenteurs et des désaccords. Et alors il n'est pas impossible qu'on s'avise d'y mettre fin en revenant à la concentration des pouvoirs entre les mains de la même personne. Ainsi va le monde!

La question des poudres a été résolue de la même manière élégante. Un directeur de poudrière a dénoncé un de ses camarades qu'il a accusé d'être coupable de malfaçons. Celui-ci s'est retourné contre le délateur et lui a reproché d'aussi graves torts. Personne n'a vu bien clair dans ce qui s'était passé. On a vu seulement que c'était très trouble. Aussi a-t-on retiré aux deux directeurs les établissements à la tête desquels on les avait placés.

C'était plus facile que de réformer des mœurs administratives mauvaises. C'est ainsi qu'on a débarqué tel ministre de la marine, sous la gestion duquel s'étaient produits de graves sinistres, et qu'on l'a remplacé par un autre sous la gestion duquel il s'en est produit de tout aussi graves. C'est ainsi encore que, à la suite de catastrophes sur la ligne de l'Ouest-Etat, le directeur des chemins de fer de l'Etat a été congédié. De pires catastrophes étaient réservées à son successeur. Il ne suffit pas de changer les hommes. Lorsque les situations restent semblables, il faut s'attendre à des résultats semblables. La négligence qui règne dans les poudreries ne disparaîtra pas parce qu'on a mis un général à la tête du service, ni parce qu'on a frappé à tort et à travers des ingénieurs coupables assurément, mais pas plus coupables, semble-t-il, que beaucoup d'autres de leurs collègues.

Sans doute, sous le coup des récents désastres, on reviendra à plus de vigilance. On redeviendra prudent ; mais un jour arrivera où l'attention se sera insensiblement relâchée, parce qu'aucun accident ne l'aura maintenue en activité.

D'ailleurs, toutes les précautions du monde n'arriveront pas à rendre inoffensive une substance dont la propriété caractéristique est d'être meurtrière. C'est ce qu'a établi avec beaucoup de force un chimiste éminent, M. Henri Le Châtelier, membre de l'Institut, et qui faisait partie, naguère, de la commission d'études des explosifs, commission qu'il a quittée en faisant claquer les portes, parce qu'il n'arrivait pas à obtenir qu'on étudiât les moyens de défense à prendre contre les accidents.

Qu'il y ait eu des désordres scandaleux dans certains des établissements de l'Etat, il l'admet, et il demande qu'on y mette fin. Mais il croit imprudent d'appuyer sur cette seule réforme notre volonté d'une sécurité plus grande. Sait-on même dans quelle mesure les soins de fabrication influent sur la stabilité des poudres ?

Il est sceptique, M. Le Châtelier. Il l'est sur ce point. Il l'est sur d'autres encore. Par exemple, il doute de la supériorité des poudres étrangères sur la nôtre. Bien des fois, pourtant, il a entendu affirmer cette supériorité. Mais jamais la moindre preuve n'en a été fournie, ni même une apparence de preuve. On lui a cité la longévité des poudres allemandes dont la stabilité est telle qu'on peut les conserver sept ans avant de les détruire. Or, il fait remarquer que nous en avons eu qui, vieilles de dix-huit ans, existaient encore dans notre armement, contrairement, d'ailleurs, aux recommandations formelles des gens du métier et aux prescriptions impératives des règlements ministériels. Personnellement, je sais que vingt ans et vingt-deux ans de service ne font perdre à la poudre B aucune de ses qualités, et ne la rendent pas d'une manipulation plus dangereuse.

On la rend plus stable, a-t-on dit, en y remplaçant l'alcool amylique par la diphenylamine. A cet égard, encore, M. Le Châtelier montre le plus parfait

scepticisme. Il convient qu'aucune des poudres fabriquées à la diphénylamine n'a présenté jusqu'ici de traces d'altération ; mais il ajoute qu'il en a été exactement de même de celles qui sont fabriquées à l'alcool amylique.

N'y a-t-il donc rien à faire qu'à se croiser les bras ?

Non : il faut coûte que coûte travailler sans relâche à améliorer nos poudres et y employer parallèlement les bonnes volontés de tous nos officiers, de nos ingénieurs, de nos marins. C'est le devoir sacré d'un commandant de place forte de toujours lutter, même sans espoir.

Nous arriverons un jour, je le veux bien, à découvrir la poudre idéale ; mais gardons-nous d'oublier alors qu'un explosif reste toujours un explosif, en temps de paix comme en temps de guerre. On sera toujours à la merci de la plus légère imprudence ou d'un accident fortuit, impossible à prévoir, comme la chute de la foudre.

Un premier point essentiel à bien comprendre est le suivant : lorsqu'un procédé de défense s'est montré d'une sécurité absolue dans les expériences de laboratoire, il faut cependant admettre comme certain que, dans la pratique, sa sécurité ne sera pas si absolue ; il sera mis en défaut par des circonstances impossibles à prévoir.

J'ai toujours gardé une profonde impression du rapport fait par le général Castan, au sujet de l'emploi de la mélinite. En rendant compte de ses expériences sur le danger éventuel des manutentions du nouvel explosif, il nous énuméra les insuccès de toutes ses tentatives pour réaliser les conditions d'un accident possible. Des caisses mises dans de grands foyers brûlèrent péniblement sans explosion ; le choc de la balle du fusil fut impuissant à provoquer la détonation ; même des charges de poudre noire placées au milieu des caisses restèrent sans effet sérieux. Et il concluait : « D'après les résultats de tous ces essais, la mélinite devrait présenter une sécurité absolue et être incapable de jamais provoquer aucun accident. Et cependant j'affirme (aucun poudrier expérimenté ne me contredira) que la mélinite occasionnera des accidents, sans quoi ce ne serait pas un explosif. On devra dans chaque cas chercher la cause de ces accidents imprévus, et le plus souvent on ne le trouvera pas. »

Quelques mois plus tard, l'accident de Belfort venait donner une confirmation éclatante à ces sinistres prédictions.

Il n'y a pas à discuter là-dessus. Notre poudre idéale, lorsqu'elle sera découverte, s'enflammera aussi d'une façon intempestive et tendra à produire des accidents ; mettons, par exemple, une fois sur mille, ce nombre infiniment exagéré étant seulement destiné à faciliter les explications.

Supposons maintenant que nous cherchions un autre procédé de défense qui n'empêche pas la poudre de s'enflammer, mais qui réussisse à paralyser infailliblement, au moins dans les essais, les effets destructeurs de son explosion. On pourrait, semble-t-il alors, se contenter de ce résultat et ne plus se préoccuper de la qualité de la poudre. Mais ne l'oublions pas, exactement comme la poudre idéale, ce procédé théoriquement infaillible sera certainement mis en défaut dans la pratique ; supposons également une fois sur mille. Il ne suffira donc plus à lui seul pour donner une sécurité complète. Mais, si nous réunissons les deux précautions : poudre idéale et procédé pour paralyser les explosions, la probabilité que les deux procédés de défense puissent se trouver mis simultanément en défaut, condition nécessaire pour la production d'un accident, sera seulement de un millionième, c'est-à-dire négligeable ; la sécurité devient pratiquement absolue.

Ces considérations de M. Henri Le Châtelier ne sont pas de la pure idéologie. Comme il le fait remarquer fort congruement, une théorie du même

genre a été appliquée avec succès dans les mines de houille pour prévenir les accidents de grisou.

Pendant longtemps, on s'était contenté de perfectionner les lampes de sûreté ; mais, malgré leur sécurité absolue au laboratoire, on avait dans les mines des désastres qui laissent loin derrière eux, par leur fréquence, ceux de la marine.

Puis, il y a vingt ans, on s'est décidé à appliquer les principes rappelés plus haut, c'est-à-dire employer des lampes rigoureusement sûres au laboratoire, en même temps que, par une ventilation active de la mine, on enlevait tout le grisou, au point qu'il était devenu possible de se promener partout sans danger avec des lampes à feu nu. Depuis cette époque, les catastrophes ont disparu comme par enchantement. Le désastre de Courrières ne vient pas à l'encontre de cette affirmation ; car, dans cette mine, où on ne croyait pas à la possibilité d'une explosion, il n'y avait nulle précaution prise contre ce danger : la ventilation y était tout à fait insuffisante, et on n'y employait pas de lampes de sûreté.

Ceci dit, rendons la parole à M. Le Châtelier :

Peut-on annihiler les effets d'une inflammation de poudre dans une soute ? Cela paraît non seulement possible, mais relativement facile. Dans tous les accidents connus, dans toutes les expériences, comme celle de Gávres, il s'est écoulé un temps parfois très long entre le début de l'inflammation et l'explosion finale. Le noyage des soutes, la suppression des matières combustibles dans les soutes, des dispositifs permettant l'ouverture facile des caisses à gargousses sous le premier jet de flamme et s'opposant en même temps à la rentrée du feu dans les caisses voisines, comme on le fait pour les caisses de dynamite en dépôt dans les mines, et bien d'autres moyens, peuvent être essayés.

Je n'ai pas la prétention de recommander ici aucun système particulier, ce qui serait en dehors de ma compétence, mais seulement de faire comprendre la possibilité de résoudre le problème posé. La poudre B, grâce à la lenteur de sa combustion, offre, à ce point de vue, des facilités inconnues avec la poudre noire.

On était arrivé à un *modus vivendi* satisfaisant avec cette dernière ; tout le monde connaissait son aptitude extrême à l'inflammation sous le moindre frottement, et on la regardait avec un respect presque superstitieux. Ce danger n'existe pas avec les poudres nouvelles : on les remue à la fourche comme de la paille ; mais elles ont, par contre, l'inconvénient d'être en état constant d'évolution. C'est un autre danger, mais il n'est pas plus grand : il faut seulement adapter les méthodes de défense aux méthodes d'attaque de l'ennemi. Le jour où on le voudra sérieusement, on obtiendra avec les poudres de guerre nouvelles la même sécurité qu'avec le grisou. Le danger dans les mines de houille est, il ne faut pas l'oublier, infiniment plus grand que sur les navires de guerre ; aussi y a-t-on depuis longtemps organisé le contrôle des mesures de sécurité, qui vient seulement d'être créé dans la marine. On aurait dû, sans ces précautions, renoncer depuis longtemps à l'exploitation du charbon.

Le point essentiel sur lequel j'ai voulu appeler ici l'attention, est que, en continuant à s'hypnotiser sur la recherche de poudres d'une sécurité absolue, problème analogue à celle de la quadrature du cercle, on court à de nouveaux désastres.

Je ne crois pas qu'on puisse présenter en de meilleurs termes une opinion aussi conforme au bon sens.

* * *

La discussion du budget de la guerre, à la Chambre, a été menée tambour battant. Elle n'en a pas moins présenté un intérêt très vif. Beaucoup de questions ont été traitées avec talent et compétence. Et on y a appris certaines choses qu'on ignorait, ce qui est assez rare.

Ainsi, il paraît que, depuis quatre mois qu'il est ministre, M. Messimy a obtenu que 3 généraux de division, 5 généraux de brigade, 7 colonels, 5 lieutenants-colonels, 16 commandants et 20 officiers subalternes, aient demandé leur retraite pour raison de santé ou inaptitude physique. Ajouterai-je que cette affirmation n'a pas été sans provoquer dans les milieux militaires des sourires incrédules? On voudrait des noms et des preuves. Les radiations enregistrées par le *Journal officiel* nous convaincront peut-être. Les 56 officiers en question, d'ailleurs, ne semblent pas être les seuls qu'il y ait eu lieu de sacrifier. Et on peut dire que, si la proportion des infirmes est seulement d'environ 1 sur 500 dans notre armée (56 sur environ 25 000), on est en droit de ne pas s'émouvoir de l'état de décrépitude physique de notre corps d'officiers.

Mais c'est surtout sur les projets de M. Messimy que nous avons été renseignés. Ces projets, ou ils seront suivis d'exécution, et alors nous aurons l'occasion d'y revenir; ou ils sont destinés à ne point sortir des limbes, et alors autant vaut n'en pas parler.

Ils font l'objet d'un programme d'ensemble qui a été distribué au Parlement, et que précède un exposé d'ensemble du remaniement qu'exige notre organisation militaire actuelle. Cet exposé d'ensemble est nécessaire, dit M. Messimy, parce que « le problème militaire est un. » Il entend par là qu'il faut admettre en bloc la totalité des réformes qu'il propose. Soit. Mais alors il aurait fallu montrer en quoi elles se tiennent, ce qui les rend solidaires. Car, à première vue, elles n'ont de commun que d'être réunies dans le même projet, ce qui ne suffit pas à leur donner le caractère d'unité dont parle le ministre. J'aurais désiré que, au lieu d'énumérer tous les remaniements qu'il préconise, il en expliquât la nécessité et qu'il développât la philosophie de l'œuvre qu'il compte entreprendre et qu'il soumet au Parlement.

Il a manifesté, en particulier, l'intention de créer un grade intermédiaire entre les adjudants et sous-lieutenants, le grade d'« enseigne ». L'enseigne serait ce que l'ancien régime appelait un « bas-officier ». Il ferait « le pont » entre les sous-officiers et les officiers. Ce projet, qu'il parle de réaliser par voie de décret, a paru séduisant. Et il l'est à première vue. Car il dérive d'un principe que je crois excellent. Reste à savoir si, dans l'application, on a bien compris ce qui fait la valeur de ce principe. Et, d'après les renseignements donnés, j'en doute un peu.

En même temps qu'on offre un grade de plus aux sous-officiers, on donne à entendre qu'on améliorera leur solde et qu'on leur facilitera l'accès des emplois civils. Par contre, on les forcera à quitter l'armée vers l'âge de 35 ans. J'estime, au contraire, qu'il y a lieu de les garder au delà de cet âge, dans des conditions qui rendent inutiles toute augmentation de solde et toute facilité à sortir de l'armée. Le projet du ministre me semble donc être un véritable contresens. Au surplus, il faudrait qu'il fût réalisable. Or, le budget de la guerre est déjà très chargé. Et, d'autre part, les administrations civiles se dérobent autant qu'elles le peuvent, pour la plupart, à admettre comme employés les anciens sous-officiers. Dans ces conditions, est-il probable qu'on pourra arriver à forcer la dose ?

L'institution de rengagements de trois et six mois, préconisée par M. Messimy, paraît un expédient ingénieux. Mais est-il utile, comme il le dit, d'augmenter le nombre des soldats de carrière ? C'est encore chose fort contestable. Mais enfin, dans toutes les idées émises, il y a du bon à prendre. L'important, c'est qu'on le prenne. Et surtout, c'est qu'on laisse ce qui n'est pas bon.

Est en préparation un projet de loi sur les cadres, comportant la constitution d'un certain nombre d'armées, dont les corps d'armée et les divisions deviendraient les unités élémentaires. La brigade se trouverait supprimée, ce qui réduirait le nombre des généraux et permettrait d'abaisser la limite d'âge.

Des mesures de détail, non moins importantes, accompagneraient cette modification générale. Dans l'infanterie, les quatrièmes bataillons actuels seraient affectés à la défense des places. On détriplerait les régiments de tirailleurs algériens, aujourd'hui pléthoriques. On créerait de nouveaux bataillons de chasseurs alpins et de cyclistes. Ce projet est déjà déposé. Les autres ne tarderont pas à l'être.

Pour la cavalerie, on compte sur l'incorporation de l'élément indigène algérien pour fournir deux régiments de plus. Chaque corps d'armée ne disposerait plus que d'un ou deux régiments de cavalerie, les autres étant formés en dix divisions à la disposition des armées. Rien, ou à peu près, ne serait changé pour l'artillerie qui vient d'être récemment réorganisée. Pour le génie, on rendrait autonomes les services de la télégraphie et de l'aéronautique. Les troupes d'administration, les médecins, les vétérinaires, les interprètes, les services d'état-major, d'intendance, ceux des établissements de l'artillerie, les officiers géographes et comptables seraient également l'objet de dispositions particulières.

D'autre part, le recrutement et l'avancement des officiers seraient réglés sur des bases nouvelles. Les écoles militaires deviendraient gratuites, avec obligation de servir un nombre d'années déterminé. Le principe de la multiplicité d'origine des officiers, bien loin d'être aboli, serait au contraire

élargi, puisque des officiers de réserve pourraient à certaines conditions, être incorporés dans l'armée active avec leur grade.

Un principe nouveau dominerait l'instruction des officiers : l'obligation de suivre des cours de perfectionnement et de satisfaire à des examens avant d'accéder aux différents grades.

Tel est, en résumé, le vaste programme qu'a conçu le ministre de la guerre. Il en demandera au Parlement la réalisation progressive. Les premiers projets qu'il compte présenter sont relatifs à la loi des cadres, à la loi sur l'avancement, à l'institution de la gratuité dans les écoles militaires.

Malheureusement, on annonce, en même temps, que « le ministre des finances a émis un avis défavorable concernant la gratuité des Ecoles polytechnique et Saint-Cyr. » Comment alors M. Messimy peut-il se flatter d'obtenir le concours du Parlement s'il n'obtient pas au préalable le concours de ses collègues du cabinet ?

* * *

La crise franco-allemande, je l'ai dit, a eu pour résultat un réveil inespéré du chauvinisme. Nous étions beaucoup qui ne redoutions pas beaucoup la campagne antimilitariste. Nous sentions que l'âme française était restée très guerrière, au fond. Néanmoins, nous avons tous été surpris de l'intensité de son ardeur. Les appétits belliqueux se sont réveillés, et les populations les plus indifférentes, les plus pacifiques, ont accepté avec une sorte de joie l'idée d'une guerre. Personnellement, j'en ai recueilli des preuves nombreuses et qui m'ont abasourdi, si optimiste que je fusse resté.

J'ai déjà signalé, à ce sujet, dans ma Chronique d'octobre, un livre de circonstance (*La France victorieuse dans la guerre de demain*, par le colonel Arthur Boucher) dont le succès a été étourdissant, bien supérieur, en tout cas, d'après moi, à la valeur intrinsèque de l'ouvrage. Ce succès a déterminé l'auteur à faire paraître chez les mêmes éditeurs (Berger-Levrault), une autre brochure de circonstance (*L'offensive contre l'Allemagne*), qui bénéficiera sans doute de l'excitation du mouvement patriotique.

De son côté, la maison Chapelot a fait paraître sous ce titre : *Derrière la façade allemande*, une réunion d'études assez solides, mais dont l'ensemble est un peu décousu et forme un total un peu mince. C'est un livre qu'on lira vite, mais qui n'en présente pas moins de l'intérêt.

Je préfère pourtant, parce que contenant plus de substance, parce que plus neuf dans certaines parties, et plus suggestif, et moins « de circonstance », quoi qu'il soit pourtant d'actualité aiguë, le livre dans lequel le lieutenant-colonel Debon, de l'artillerie coloniale, breveté d'état-major, fait son procès à la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, loi qui a institué le service de deux ans (*Faut-il transformer l'armée française?*)

Chez le même éditeur (Charles Lavauzelle), a paru récemment un livre

que je signale à cause de sa valeur documentaire plus que pour la compétence de son auteur : c'est *La Poudre B et la marine nationale*, par M. Ernest Monis, sénateur de la Gironde, ancien président du Conseil et, je crois, viticulteur.

Dans le tas des ouvrages qui attendent sur ma table que j'aie eu le temps de les lire, il y en a deux que j'ai parcourus et que je tiens à signaler, dès aujourd'hui, bien que me proposant de les étudier à nouveau. C'est un très remarquable, encore qu'un peu incohérent, *Essai de psychologie militaire rationnelle*, par le lieutenant Elissèche, du 65^e régiment d'infanterie (chez Coquemard, à Angoulême), et *Les transformations de la guerre*, par le commandant J. Colin, chef d'escadron d'artillerie à l'Ecole supérieure de guerre (chez Ernest Flammarion, à Paris). Cette dernière étude n'est peut-être pas très persuasive. L'argumentation m'en paraît captieuse. Mais elle est d'une haute valeur, et je ne connais guère que son auteur pour traiter avec autant de talent, de savoir et de personnalité, cette question dont la portée est grande et qui présente un intérêt profond.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier).

Nos forces militaires sur le pied de guerre. — A propos des grandes manœuvres de 1911. — Organisation du corps des pontonniers.

Dans la livraison de la *Revue militaire suisse* de novembre 1907, je vous ai donné un aperçu de l'effectif de notre armée. Dans celle de février 1908, je vous ai fait connaître l'organisation de notre armée de campagne en temps de paix. Récemment la composition de l'ensemble de nos forces militaires sur pied de guerre a été fixée définitivement ; je me propose d'en mentionner les détails propres à intéresser mes camarades des armées étrangères.

Nos forces militaires sur le pied de guerre se décomposent comme suit :

1. le quartier général de l'armée,
2. l'armée de campagne,
3. la division maritime de la côte,
4. la navigation fluviale.
5. les troupes de forteresse,
6. les troupes affectées principalement à la défense territoriale,
7. la force maritime affectée à la défense locale.
8. le landsturm.

Au quartier général de l'armée ressortit, sous les ordres des chefs suivants :

a) du chef de l'état-major de l'armée : la commission militaire permanente des chemins de fer ; la commission télégraphique de guerre ; l'institut topographique ; le service des pigeons-voyageurs ; le service des étapes.

b) du chef de l'état-major de la marine : le service de garde-côte militaire ; le service de la télégraphie sans fil de la marine.

c) de l'inspecteur de l'infanterie : les bataillons de dépôt des régiments d'infanterie ; les dépôts de la « landweer ».

d) de l'inspecteur de la cavalerie : les dépôts des hussards.

e) du directeur du service des remontes : le dépôt des remontes ; le dépôt des chevaux de la « landweer ».

f) de l'inspecteur du génie : le dépôt des troupes du génie ; la division des chemins de fer.

g) de l'intendant en chef : le dépôt des troupes d'administration.

h) de l'inspecteur de l'artillerie montée : les dépôts des régiments d'artillerie de campagne ; le dépôt des ponts militaires.

i) de l'inspecteur de l'artillerie de forteresse : les dépôts des régiments d'artillerie de forteresse de la « landweer » ; le commandant et le personnel du dépôt du corps des torpilleurs ; le parc général d'équipage de défense.

k) du directeur des établissements de l'artillerie : les établissements d'artillerie, pour autant qu'ils ne sont pas supprimés temporairement.

l) de l'inspecteur du service de santé de l'armée de terre : le personnel du dépôt des compagnies de soldats d'hôpital.

m) de l'inspecteur de l'arme de la maréchaussée royale : le dépôt de la maréchaussée.

Le quartier général de l'armée se compose, en résumé, des organes suivants :

Le commandant en chef de l'armée et de la marine, avec son état-major et trois divisions :

La *Division A*, chargée des affaires stratégiques, des questions de commandements, etc.

La *Division B* qui est celle de la direction de l'armée et de qui relèvent les différentes armes ;

La *Division C* qui est celle de la direction de la marine.

* * *

Je passe à l'exposé de nos manœuvres d'automne.

Les 1^{re} et 3^e divisions ayant terminé leurs exercices préparatoires entrèrent en état de guerre dans la nuit du 20 au 21 septembre. A ce moment, la 1^{re} division formait le parti du nord ou parti rouge, c'est-à-dire l'envahisseur ; la 3^e division, nommée parti du sud ou parti bleu, représentait l'armée nationale.

Ces deux armées étaient séparées l'une de l'autre par nos grandes rivières, le Rhin et la Meuse, avec leurs nombreux embranchements et affluents. Ces cours d'eau, cela va sans dire, constituent des obstacles importants à la marche d'un corps d'armée, surtout quand les grands ponts sont supprimés comme on l'avait admis.

L'armée rouge comptait à peu près 10 500 hommes et 2800 chevaux, l'armée bleue environ 9700 hommes et 1600 chevaux.¹

La particularité de ces manœuvres consistait en ce que, cette fois, on n'avait pas conçu un projet complet, selon lequel la manœuvre devrait être exécutée. Les résultats obtenus dépendaient donc de la prudence et de l'habileté des commandants, de leurs idées stratégiques et de la conduite tactique des troupes. Ainsi, l'on s'approchait de la réalité plus qu'auparavant.

Plusieurs difficultés qui jusqu'ici ne s'étaient jamais présentées, devaient être surmontées. Deux problèmes surtout se présentaient ; les troupes pourraient-elles être logées d'une autre manière que précédemment ? et seraient-elles en mesure de pourvoir elles-mêmes à leur alimentation ?

Sur ce dernier chapitre, il me faut l'avouer franchement, notre soldat est un peu trop exigeant. Il a un grand penchant pour les pommes de terre et les légumes frais, et depuis sa verte jeunesse il a appris à aimer cette nourriture ; quand il rentre de son travail il trouve chez lui son repas apprêté, ou on le lui apporte. Faire son potage lui-même, surtout après une journée fatigante ne lui sourit guère ; en tout cas, il ne saurait pas se tirer d'affaire d'une façon satisfaisante, réserve faite naturellement des exceptions qui accompagnent toute règle. C'est pourquoi on a eu soin d'adopter des cuisines roulantes et des voitures munies de coffres à foin, en essai depuis quelque temps. Ces engins ont donné partiellement des résultats favorables ; cependant ils n'ont pas entièrement répondu à l'attente, ce qui pourrait être attribué, en quelque mesure, à un certain défaut d'habitude.

Afin que l'entretien des troupes ne rencontrât pas de difficultés sérieuses, on avait établi deux magasins d'étapes mobiles, chaque magasin pouvant disposer de quatre camions automobiles, au moyen desquels les vivres étaient transportés aux magasins centraux de distribution. En général, cette façon de procéder n'a pas rencontré de difficultés ; on peut constater que le service de l'intendance a été réglé judicieusement et que l'exécution a été bonne.

On comprendra que souvent ce n'ait pas été une tâche légère de mettre au quartier les soldats, rien n'ayant été préparé avant le commencement des manœuvres, tout comme dans la guerre réelle. Dans la règle, une partie des troupes a été logée, les autres s'établissaient en bivouac, faisant usage autant que possible des petites tentes-abris.

¹ Voir dans la *Revue* d'août, la composition des deux partis.

Quoiqu'il en soit, l'état de santé de nos soldats a été superbe, du commencement à la fin des manœuvres ; et pourtant chez nous comme ailleurs, il a fait très chaud.

Il est évident que la situation inconnue et incertaine des deux armées donnait une importance spéciale au service d'exploration et de reconnaissance, et il va sans dire qu'à cet égard les observateurs aériens ont pu rendre de précieux services.

Grâce, d'abord, à l'initiative privée, l'état-major général a pu faire de premiers et considérables essais pour l'emploi de ballons et d'aéroplanes. Les engins suivants ont été mis à la disposition du commandement de l'armée : trois ballons libres ; un biplan « Zodiac », à deux places, ayant comme aviateur un lieutenant de réserve de la cavalerie ; un monoplan Blériot, à une place, aviateur un sergent de milice ; un monoplan Blériot, à deux places, aviateur un civil ; un biplan Farman, à deux places, aviateur un civil ; un biplan, construction d'un lieutenant.

Notons encore que notre courageux chef de l'état-major général a pris place dans un des aéroplanes et que le *Zodiac* a été présenté au gouvernement par un particulier qui s'intéresse beaucoup aux progrès de l'aviation militaire.

On comprend que ces premiers essais n'aient pas encore permis d'atteindre tous les résultats souhaitables. Pourtant on a fait de son mieux et l'affaire est en bonne voie. Après les manœuvres tous les aviateurs ont été décorés.

Comme je l'ai dit plus haut les manœuvres ont eu lieu dans une contrée coupée de rivières, parfois très larges ; selon la supposition, les ponts les plus importants étaient détruits. Ainsi nos pontonniers ont eu amplement l'occasion de montrer s'ils étaient en état de remplir leur tâche. Ils s'en sont tirés d'une manière parfaite et digne de louanges. Un pont de plus de 150 mètres de longueur, par exemple, fut construit en 4 heures malgré plusieurs difficultés très sérieuses, courant contraire très violent, mauvaise condition des berges. A peine le pont était-il achevé que toute une division y passait sans le moindre accident.

Chez nous, le corps des pontonniers forme une branche de l'artillerie placée sous les ordres de l'inspecteur de l'artillerie montée. On a tenté plusieurs fois, en s'adressant surtout aux officiers du génie, d'incorporer les pontonniers dans le corps des pionniers, mais sans y réussir. A quoi bon, en effet, changer une organisation qui depuis qu'elle existe a satisfait parfaitement aux besoins de l'armée ? Et cela d'autant plus que les divisions du train monté des pontonniers doivent être pourvues de chevaux et de plusieurs voitures appartenant au grand train de l'artillerie.

Ce qui précède m'engage à vous faire connaître, ne serait-ce qu'à grands traits, l'organisation du corps des pontonniers arrêtée depuis peu de temps

seulement. Mais avant de le faire et quitter ainsi le terrain des grandes manœuvres, je mentionnerai encore que S. M. notre reine et S. A. le prince consort les ont suivies pas à pas et que, dans ce but, S. M. a loué une villa dans la région des principales opérations.

Revenons au corps des pontonniers.

* * *

On distingue dans le corps deux trains : le train monté et le train de navigation.

Le corps se compose en général d'un état-major et de deux compagnies auxquelles on ajoute, en temps de guerre, une compagnie de dépôt.

Une de ces compagnies, la première, est destinée à fournir un équipage de pont à chacune des quatre divisions de l'armée de campagne et un autre équipage de pont au quartier général de cette armée. L'autre compagnie, la deuxième, est chargée du service du train de navigation, savoir : de la construction des ponts de pontons réglementaires de grandes dimensions, de bateaux pour les fleuves et les canaux, des ponts de tout genre, des embarcadères, etc.

Arrêtons-nous au train monté.

Chaque équipage de pont dispose des voitures suivantes : 8 voitures de pontons et chevalets, dont 6 chargées d'un ponton et 2 d'un chevalet, toutes attelées de 4 chevaux ; un chariot avec roues de réserve, attelé de deux ou de quatre chevaux ; un chariot de transport, un chariot à avoine et une voiture à vivres, attelés de 2 chevaux.

L'équipage de pont comprend :

1. Un peloton de pontonniers, fort d'un officier monté et de 77 sous-officiers et soldats ;
2. Un détachement du train, comptant 1 officier, 31 sous-officiers, 2 chevaux d'officiers, 54 chevaux de troupe, 14 voitures.

Total général : 2 officiers, 104 sous-officiers et soldats, 3 chevaux d'officiers, 54 chevaux de troupe, 14 voitures.

Il y a quelques différences touchant l'équipage de pont du quartier général de l'armée, surtout en ce qui concerne le nombre des voitures de ponton et de chevalet qui s'élève à 18, dont 16 chargées d'un ponton et 2 d'un chevalet, de sorte que le total général s'élève à :

2 officiers ; 135 sous-officiers et soldats ; 3 chevaux d'officiers ; 100 chevaux de troupe et 24 voitures.

Le train de navigation dispose de 56 pontons, de 6 chevalets et d'un certain nombre de nacelles.

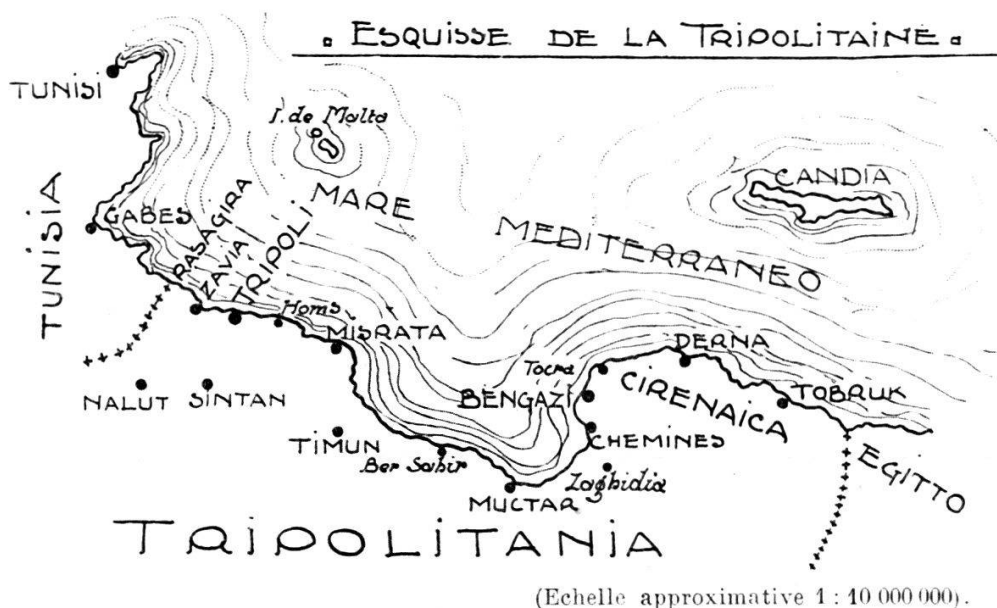
Notons finalement que chaque voiture de ponton et de chevalet porte tout le matériel nécessaire pour le planchéage complet d'une section de pont.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La guerre d'Afrique. — Les marins à la prise de Tripoli. — Les premières opérations des troupes de terre. — Benghazi (19 octobre). — Tripoli (23 et 26 octobre). — Les opérations de novembre. — Les difficultés et les prévisions.

Notre guerre d'Afrique est une guerre coloniale, c'est vrai ; mais le territoire où elle se poursuit est si rapproché de la patrie, au centre de la



Méditerranée, elle soulève de tels conflits d'intérêts, tant d'imprévu et de difficultés qu'elle revêt pour nous l'importance d'une guerre nationale. D'autre part, les forces expéditionnaires deviennent si nombreuses, elles sont si complètement munies des moyens de combat les plus modernes, en un mot il a fallu organiser une si grande et puissante armée, qu'indépendamment de tout intérêt de nationalité, et au point de vue militaire uniquement, il devient vraiment intéressant d'étudier les opérations.

Dans mon résumé de celles-ci, je m'efforcerai de rester aussi objectif que possible. Je ne pourrai éviter, naturellement, de mettre en lumière souvent l'habileté, le courage et la conduite modérée de nos troupes ; je tiens aussi à déclarer, une fois pour toutes, que nos ennemis Turcs et Arabes, malgré leurs défauts et de lamentables excès, produit de la race et du fanatisme religieux, sont de forts ennemis, qui savent combattre avec un acharnement et mourir avec un courage très remarquables.

Le 10 octobre, un premier noyau de troupes, détachement avancé du corps expéditionnaire, parti de Naples les 5 et 6 octobre, débarqua à Tobruk, à la limite est de la Tripolitaine. Ce port naturel est certainement un des meilleurs de l'Afrique du nord, et dans une situation qui lui permet de dominer le bassin oriental de la Méditerranée.

Le même jour, avant de quitter Naples, le commandant du corps adressait aux troupes une noble proclamation, faisant appel, malgré la guerre, à leurs sentiments d'humanité, de modération et de justice, au respect absolu des convictions et des pratiques religieuses d'autrui, à la protection tutélaire des femmes, des familles et de la propriété, à l'esprit d'équité envers chacun dans les relations publiques et privées qu'il faudra entretenir avec les populations indigènes.

Tout cela était peut-être un peu sentimental et délicat, mais répond, comme l'a dit le commandant en chef, aux sentiments d'humanité et de modération qui sont « un héritage de notre race. »

* * *

Les premières pages de la guerre ont été brillamment écrites par nos marins à Tripoli. Le 2 octobre, l'amiral Fravelli avait intimé à la place de se rendre. Le jour suivant, l'escadre se prépara à la bombarder.

La ville de Tripoli est fortifiée au moyen d'une enceinte continue et de forts détachés, dont les plus importants sont le fort Amedia à l'est et le fort Sultania à l'ouest. A 3 h. 30 après-midi, dix croiseurs et cuirassés ouvrirent le feu, qui dura jusqu'à la nuit et fut repris le lendemain à 7 h. m. Les Turcs ne tardèrent pas à évacuer la place et, le 5 octobre, nos marins débarquèrent et occupèrent les forts abandonnés. Le 7, le contre-amiral Borea Ricci prenait possession de la ville en qualité de gouverneur.

La retraite des Turcs témoignait de leur intention d'établir la résistance à l'intérieur. L'amiral fit aussitôt occuper la ville par le plus de forces dont il disposait (quelques milliers d'hommes) et, le lendemain, les avant-postes furent portés jusqu'à quatre kilomètres des murs, le gros dans la direction du sud, d'où l'ennemi, moins menacé par les canons de la flotte, pouvait plus facilement faire irruption. Du 5 au 11 octobre, date du débarquement des premières troupes de terre, nos marins se formèrent très bien à leur métier de fantassins chargés de remuer la terre. Certes, si les Turcs avaient marché, ils auraient pu avoir raison d'un adversaire aussi manifestement inférieur en nombre ; mais cela n'ôte rien à l'habileté avec laquelle le commandant Cogni, de la marine, et le capitaine Verri, de l'armée de terre, organisèrent avec leurs quelques centaines de marins, une défense improvisée.

* * *

Donc, le 11 octobre, arriva le premier échelon du corps d'expédition.

Déjà avant la fin du débarquement, un bataillon du 11^e bersagliers, deux du 42^e d'infanterie et deux du 84^e, avec une section de mitrailleuses, vinrent relever les marins aux avant-postes.

Le lendemain, le généralissime Caneva prit terre. Son premier acte public fut une proclamation aux indigènes, dont quelques passages sont caractéristiques : « Aucun impôt ne sera levé pour être dépensé hors du pays; les impôts existants seront réduits ou supprimés selon les règles de la justice. Nul ne sera contraint au service militaire; les volontaires seuls seront appelés sous les drapeaux italiens... »

Le 14 au matin, une violente attaque des Turcs se produisit sur le front sud, vers Bu-Meliana et fut repoussée. Le 15 arrivèrent les dernières troupes de la 1^{re} division, et, le 21, les premiers aéroplanes, qui commencèrent à fonctionner le jour suivant. D'emblée, on constata combien précieux seraient ces auxiliaires de l'exploration dans un pays plein d'embûches, et qui, couvert sans toutefois que la végétation soit très touffue, procure à la cavalerie et à l'infanterie, dont la tâche serait sans cela terriblement ardue, la vision de haut en bas.

Tandis que, jusqu'au 22 octobre, aucun événement d'importance ne se produisait à Tripoli, de véritables combats se livraient sur les autres points de la côte, où nous opérions nos débarquements. Quelques navires avaient transporté le 8^e bersagliers devant Homs, la première ville de quelque grandeur, encore que petite, à l'est de Tripoli. Elle ne se rendit pas. Un bombardement eut lieu du 17 au 18 octobre, que la mer très agitée, ne permit pas de faire suivre d'un débarquement avant le 21. En même temps, une garnison était mise à Benghazi, seconde ville de la Tripolitaine, chef-lieu de la Cyrénaïque. Cette garnison était forte de deux bataillons, un escadron, trois batteries et deux compagnies de forteresse. Je m'en réfère ici au rapport officiel du général Briccola, commandant de la 2^e division, en faisant observer que sa relation concorde presque en tout avec le récit du journaliste français Réginald Kann, particulièrement compétent et témoin oculaire.

Le convoi du général Briccola, avec le premier échelon de sa division, arrivait devant Benghazi le 18 octobre. Le général demanda la reddition de la place. Réponse évasive, qui laisse prévoir l'obligation de forcer la ville. On s'y prépare. La mer, très agitée, concourt avec l'ennemi à rendre difficile un débarquement que les conditions de la côte rendent déjà naturellement difficile. Une reconnaissance établit que le point le plus convenable est au sud de la ville, entre la Punta Giuliana et la Punta Buscalba.

Les moyens à disposition sont constitués par 8 barques à vapeur de la marine, 5 pontons, 8 grosses barques et quelques petits bateaux provenant de Tripoli, enfin les baleinières de la flotte.

Le 28, on se porta devant le point de débarquement. L'opération était prévue pour le 29. Ce jour-là, la mer était toujours agitée, le ciel sombre.

A 7 h. 30 m., le bombardement commença, mais sans causer de sensibles dommages. Avant 3 heures, sous la pluie, les compagnies de débarquement de la marine prennent terre. Pas de résistance. Elles se déploient et vont occuper la crête de la dune, appuyant leur gauche au couvent italien de Punta Giuliana, où l'on amène deux pièces d'artillerie. L'objectif à atteindre était la Caserma della Berca. De la Punta Giuliana, on y accède par un défilé d'une largeur de 200 m. entre le Sibbah et le Lago Salato, partiellement à sec à cette époque, puis par une seconde bande de terrain, un peu étroite d'abord, mais qui s'élargit graduellement et monte doucement jusqu'à la Caserma. Rien ne laissait supposer le voisinage de l'ennemi.

Le général Briccola et le général Ameglio, commandant la 4^e brigade, prirent terre avec les premières troupes ; le général Ameglio reçut le commandement de l'avant-garde, 4^e régiment, avec une batterie de montagne. Le débarquement avait été ordonné sans chevaux ; les canons, comme les mitrailleuses devaient être trainés à bras ; les chevaux ne devaient être débarqués que plus tard, après les services sanitaires.

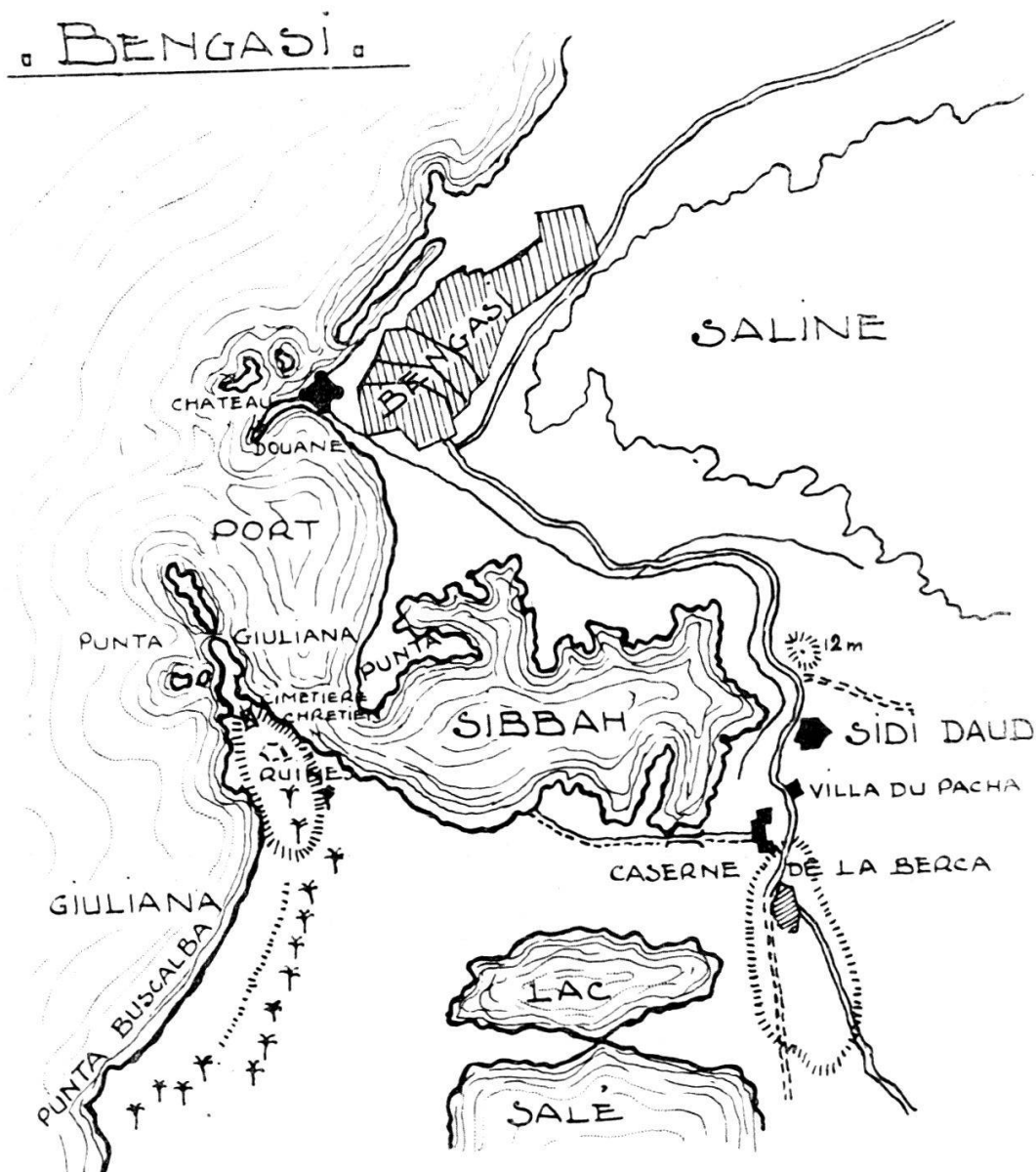
Pour faire place aux troupes de débarquement, les compagnies de marine serrèrent, de la crête des dunes vers le Lago Salato. Une vive fusillade accueillit leur mouvement en avant et leur infligea des pertes sensibles. L'ennemi était, en effet, caché dans les accidents du terrain et derrière des retranchements bien masqués, qui barraient le défilé entre le lac et la Sibbah. Deux compagnies d'infanterie se portèrent en renfort et prirent position à la hauteur des marins, en attendant d'être renforcées à leur tour. En même temps, un torpilleur, entrant dans le port, provoqua l'ouverture d'un feu d'artillerie. Les Turcs démasquaient leur position. Aussitôt la flotte reprit le bombardement.

Lentement, à cause de la mer mauvaise et de la plage longue et sablonneuse, qui retardaient la transmission des ordres, à cause aussi du transport à bras des pièces et des premières voitures, le débarquement continua. L'ordre et le calme triomphèrent des obstacles. Les unités qui ne durent pas être envoyées immédiatement sur la ligne de feu furent rassemblées et réorganisées à couvert. Il fallait se préparer à manœuvrer.

En effet, une compagnie turque qui, au début de l'action, occupait les pentes nord de la Punta-Giuliana, d'où elle avait tiré sur le torpilleur, avançait vers le sud, menaçant la gauche des marins et leurs deux canons. Nos gens subirent de nouvelles pertes. Pendant quelques instants, les artilleurs durent quitter leurs pièces pour permettre aux canons du bord de battre plus librement le groupement ennemi. On emporta les obturateurs. Les pièces purent être reprises un peu plus tard et emmenées en sûreté, tandis que deux compagnies d'infanterie venaient occuper les hauteurs de Giuliana.

Le corps de débarquement comptait vingt compagnies et deux batteries de montagne. A midi et demi, il restait sept compagnies à débarquer. D'au-

tre part, sur la dune, les munitions commençaient à manquer. Le général Ameglio proposa alors de préparer une attaque de la Berca, par le front et par le flanc. Le général Briccola approuva l'idée et prit la direction de l'opération. Elle devait commencer à 3 h. 30. Jusque-là, sous la protection des



(Echelle approximative 1 : 30 000).

deux batteries qui, faute de mulets, étaient immobilisées sur la rive, et des troupes en position qui devaient modérer leur feu, on aurait le temps de débarquer les ravitaillements. Le mouvement commencerait par le sud du Lago Salato, exécuté par deux bataillons du 4^e régiment. L'attaque frontale suivrait, à laquelle prendraient part les marins, les autres troupes de terre déjà débarquées et des fractions du 63^e, que l'on débarquerait d'ici là. Les

deux compagnies de Giuliana devaient maintenir leur position. La réserve serait constituée par les troupes dont le débarquement s'effectuerait depuis 3 h. 30 s.

A l'heure dite, formant deux échelons et ayant posé les sacs, le 4^e régiment commença son mouvement, gravissant lentement et en bon ordre la pente découverte et sablonneuse. L'attaque frontale, menée par un et demi bataillon et les deux batteries, se déclancha au moment opportun. Mais ce fut dur de déloger l'ennemi de ses abris ; les deux commandants de bataillon tombèrent grièvement blessés avec plusieurs autres officiers. Le général Ameglio, qui commandait l'attaque frontale, se porta alors en première ligne et, multipliant les assauts, finit par conquérir les retranchements ennemis.

Le soleil disparaissait à l'horizon ; on continua dans la pénombre, et la nuit ne régnait pas encore que le drapeau du 4^e était hissé sur la caserne de la Berca. L'artillerie de montagne avait accompagné de son feu, pendant presque tout le temps, la marche de l'infanterie. Après la Berca, on occupa encore Sidi Daud et Ussein jusqu'aux portes de Benghasi. Les troupes s'arrêtèrent alors pour bivouaquer. Mais le bombardement par les navires continua à la lumière des réflecteurs par rafales intermittentes et si violentes que, finalement, le drapeau blanc fut hissé sur le château de Benghasi.

Cette journée fut remarquable comme débarquement d'une force notable sur une plage ouverte, par une mer agitée, en présence de l'ennemi ; elle constitue un exemple intéressant de coopération des forces de mer et des forces de terre.

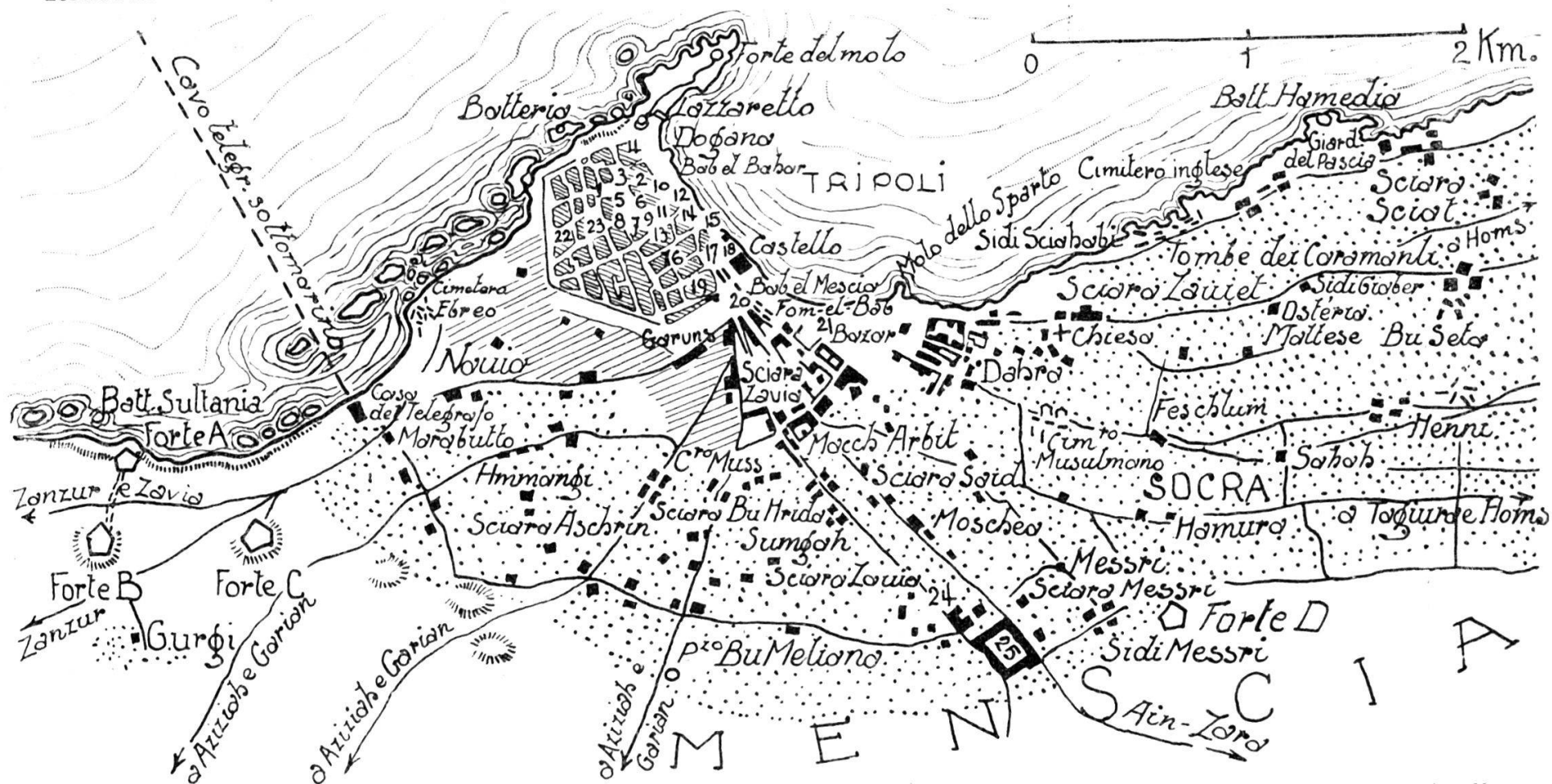
* * *

Cependant, Tripoli allait être le théâtre de deux combats d'une certaine importance, au moins par le nombre des combattants et la gravité des pertes, sinon par leurs conséquences stratégiques.

Le premier eut lieu le 23. Ce jour-là, à 8 h. m., les Turcs attaquèrent les positions que nous occupions autour de la ville : se bornant à démontrer contre notre front sud-ouest, ils poussèrent à fond, sur le front est. La première attaque, menée par de nombreux cavaliers arabes et des fantassins turcs, fut repoussée sans difficulté. Mais d'autres lignes ennemies reprirent l'attaque contre le front oriental, profitant des nombreux couverts qu'offre l'oasis dans ces parages. Tout à coup, vers 2 h. 30 m., une surprise se produisit. Jusqu'alors, derrière nos troupes, les Arabes avaient affecté une attitude indifférente ou amicale. Mais, en plein combat, ils nous trahissent et attaquent vivement dans le dos nos premières lignes engagées, nos soutiens et nos services.

Par bonheur, les bataillons déployés sur notre front sud-ouest, entre la batterie Sultania et le petit fort de Messri, étaient peu engagés ; ils envoyèrent de nombreuses colonnes de pelotons et de compagnies pour réprimer le

Réduction d'une carte de l'Etat-major, non réservée.



1. Consulat anglais.
2. Consulat français.
3. Mosquée Gurgi.
4. Hôpital civil.
5. Eglise grecque.

6. Caserne de la garde
et office de police.
7. Eglise catholique et
couv. franciscain.
8. Bur. télégraphique.

9. Anc. consul. italien.
10. Ecole italienne.
11. Ecole des nonnes et
hôpital.
12. Mosquée Dargul.

13. Hôt. transatlantique
14. Caserne du Zug-turc
15. Caserne de la marine
16. Mairie.
17. Boulang. et mag.mil.

18. Ecuries.
19. Mosquée Achmet.
20. Casernes.
21. Marché du sparto.
22. Synagogue princip.

23. Cloîtres des Marabouts.
24. Hôpital militaire.
25. Casernes de cavalerie et artillerie. 

Ordre de bataille du corps expéditionnaire italien.

(D'après la *Strefleur's Militärische Zeitschrift*.)

Commandant en chef : Lieutenant-Général **Caneva**.

Chef d'état-major : Major-Général **Gastaldello** (Commandant de la Brig. Palermo, à Milan).

Cdt de l'art. de corps : Major-Gén. **Gigli-Cervi** (Cdt de l'art. à pied, à Rome)

Intendant en chef : Major-Gén. **Gazzola** (Cdt de la Brig. Toscana, à Cella).

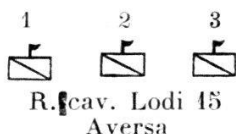
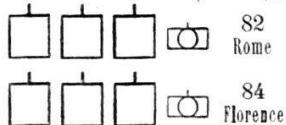
1^{re} DIVISION.

Lt-Gén. **Pecori-Giraldi** (Ct de la 24^{me} Div. Messine.)

Chef d'état-major, Lt-Col. **Prato**.

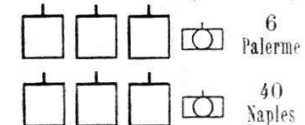
1^{re} Brigade

M.-G. **Rainaldi** (Rome).



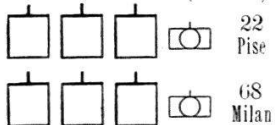
2^{me} Brigade

M.-G. **Giardina** (Palermo).



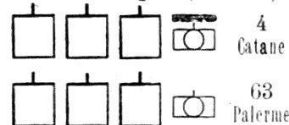
3^{me} Brigade

M.-G. **d'Amico** (Turin).



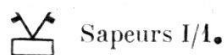
4^{me} Brigade

M.-G. **Ameglio** (Catane).

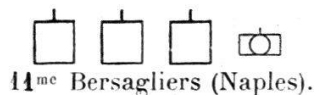
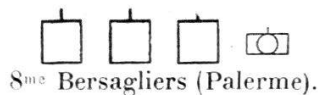


Rég. art. de camp. comb. à l'aide des rég.
5 (Venaria, I^{er} corps), 11 (Alexandrie, II^{me} corps),
17 (Novare, I^{er} corps), 19 (Florence, VIII^{me} corps).

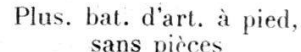
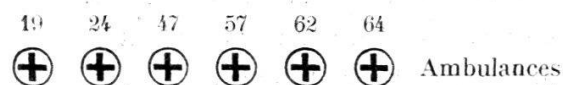
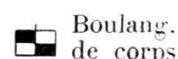
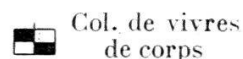
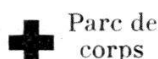
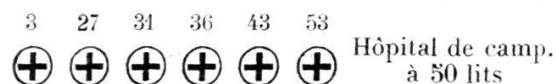
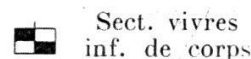
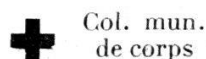
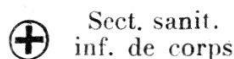
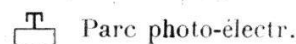
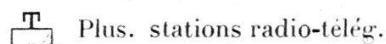
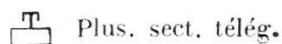
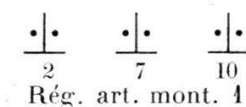
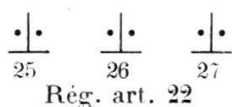
Rég. art. de camp. comb. à l'aide des rég.
6 (Vigevano, II^{me} corps), 12 (Capoue, X^{me} corps),
21 (Plaisance, IV^{me} corps), 24 (Naples, X^{me} corps).



⊕ Sect. sanit. inf. 1. + Col. mun. div. 1. ■ Sect. vivres inf. 1. ⊕ Sect. sanit. inf. 2. + Col. mun. div. 2. ■ Sect. vivres inf. 2.



Alpins, bat. comb. à l'aide des rég. 2 (Cuneo), plus 100 hommes chacun des rég. 6 (Verona) et 7 (Bellune).



Navire-hôpital *Regina-Margherita*,
pour 1300 malades.

6 aréoplans

1 Blériot, 2 Etrich, 2 Newport,
1 biplan Farman.

soulèvement de l'oasis. Les plus exposés restèrent les bersagliers du 11^e régiment, déployés de Sciarra Sciat par Henni jusqu'au fort de Messri. Le bataillon de droite fut pris entre deux feux ; partie du bataillon du centre dut le soutenir, partie marcher au secours de deux ambulances de la Croix-Rouge établies à un kilomètre à l'est de Feshlun et que les rebelles n'épargnaient pas. Devant et derrière, l'attaque contre l'aile gauche des bersagliers se propagea du sud au nord, vers le centre. A la gauche, deux compagnies furent littéralement entourées par les ennemis et les traîtres et subirent de très graves pertes.

Du faubourg de Tripolii, le général Pecori avait envoyé en renfort un bataillon du 82^e et un groupe d'artillerie de forteresse. Mais les rebelles étaient si nombreux que, de toute la journée, une compagnie seulement put percer jusqu'à Henni. Le combat, furieux et sanglant, dura huit heures. Il fallut dénicher les Arabes, groupe après groupe, de leurs abris. Ce ne fut qu'après ce laborieux nettoyage derrière nos lignes, que les troupes purent reprendre la bataille sur le front et regagner leurs positions primitives.

Les 24 et 25 octobre, furent deux journées de répression ; on prit toutes les mesures nécessaires pour éviter le retour d'une rébellion.

Le 26, nouveau combat. Au point du jour, deux attaques se dessinent : l'une, du sud-est contre Sidi Messri ; l'autre, de l'est contre Henni.

La première débute à 5 h. De nombreux Arabes s'insinuent de couverts en couverts, et assaillent de front et de flanc le 84^e d'infanterie, dans les lignes duquel ils ouvrent de larges brèches. Il faut faire donner toutes les réserves qui sont à portée de la main, et même deux escadrons à pied du régiment Lodi, qui combattent avec énergie et supportent de graves pertes sans reculer. Mais l'ennemi n'est pas moins tenace ; il avance par groupes dont quelques-uns parviennent jusqu'à 30 mètres des canons de la défense. Il est repoussé néanmoins, mais jusqu'à 6 h. 15 la situation reste critique à l'aile droite. On dut faire intervenir sur ce point des troupes fraîches, un bataillon du 82^e et une compagnie de sapeurs. Ces troupes, avec les deux compagnies du 84^e et les cheval-légers combattant à pied, parvinrent à réoccuper les positions qu'il avait fallu évacuer ; une compagnie du 82^e et un escadron de Lodi, à cheval, entreprirent ensuite la poursuite.

Pendant la lutte, la 8^e compagnie du 84^e avait attaqué un fort groupe d'Arabes massés autour de leur drapeau et parvint à s'emparer de celui-ci.

Comme le 23, la conduite du 11^e bersagliers fut particulièrement brillante. Quant au 84^e, sa résistance fut au-dessus de tout éloge.

C'est vers Henni que se trouvaient les bersagliers avec l'artillerie de forteresse et les compagnies de marine. L'artillerie de campagne concourut aussi à l'action, tirant à shrapnels et à obus. Les couverts bornaient si complètement la vue que cette artillerie dut tirer à des distances exceptionnellement courtes. Elle tira, par exemple, avec les shrapnels à mitraille à

moins de 200 m., ce qu'elle n'exécuta que grâce à l'abri des boucliers. A partir de 9 h., l'ennemi se replia en masse ; mais, toute la journée durant, la fusillade et quelques coups de canon continuèrent contre de petits groupes d'Arabes restés dissimulés dans les bosquets touffus de l'oasis.

* * *

Ces sanglants combats et la résistance imprévue de l'adversaire obligèrent à envoyer à Tripoli, aux premiers jours de novembre, une nouvelle division dont le commandement fut confié au lieutenant-général Félix de Chaurand. Les deux brigades de cette division furent constituées, celle du major-général Nasalli par les 93^e et 52^e d'infanterie, celle du major-général Delmastro par le 18^e et le 79^e ; en outre, un régiment d'artillerie et les services divisionnaires. Le commandement des deux premières divisions passa au général Frugoni, commandant le corps d'armée de Rome, et le général Caneva, maintenu comme généralissime, assuma les fonctions de gouverneur civil et militaire.

L'arrivée des renforts détermina, le 5 novembre, une reprise des opérations qui avaient été suspendues à partir du 26 octobre. Cette reprise conduisit à un mouvement général vers l'est qui nous procura à peu près deux kilomètres d'espace.

Sur le papier, il semble que ce soit peu. Il faut être sur les lieux pour se rendre compte des difficultés à surmonter, même pour une grande force numérique. Et ce n'est pas le terrain seulement qui les oppose, il faut tenir compte aussi de l'esprit belliqueux des Arabes, que le fanatisme religieux anime d'un incroyable mépris de la mort, sans parler de l'adresse au tir des Turcs comme des Arabes, de leur parfaite connaissance des lieux, enfin de leur accoutumance au climat, en même temps que de l'absence chez eux de besoins et de certaines exigences des armées européennes contemporaines.

Nous souffrons, en effet, avant tout, des conditions sanitaires que l'on voudrait meilleures ; les coliques et le typhus atteignent et mettent hors de service un grand nombre de nos soldats.

Puis nous avons des ennemis partout et dans la ville même qu'il faut surveiller ; malgré l'excellence de la base des opérations maritimes, nous concevons des inquiétudes pour les derrières de l'armée et n'éprouvons pas la tranquillité d'esprit nécessaire ; le fonctionnement des services est entravé ; il faut protéger partout, surveiller de tous côtés et employer à ces fins une forte proportion de nos effectifs qui sont perdus pour le combat.

A ces difficultés essentielles s'en ajoutent de secondaires.

Certes, l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Nous continuons à envoyer des renforts qui occuperont avec une solidité suffisante Tripoli, Benghazi, Derna, Tobruk, Homs et d'autres points encore. Mais ce qui reste incertain, c'est la durée de la guerre. Un fait imprévu pourrait lui procurer sa solu-

tion immédiate, mais il est plus probable qu'elle doive se prolonger des mois durant. Une guerre coloniale de ce genre, qui se heurte à de si grandes difficultés, ne peut se terminer sur un coup de dés ; les impatiences seraient très dangereuses. Celles-ci se font jour ici et là, réclamant une marche en avant plus rapide. Mais les généraux doivent avoir de bonnes raisons pour procéder avec prudence, et l'on peut s'attendre à ce que le commandement préfère organiser complètement son armée, et la compléter selon les données de la pratique démontrées par l'expérience.

Ce dont nous pouvons être fiers, en attendant, c'est la preuve donnée par nos troupes qu'elles savent bien combattre. Notre soldat s'est révélé un combattant de premier ordre ; expert et prompt à creuser ses tranchées, impétueux à l'assaut, désireux de joindre l'adversaire, patient, frugal et discipliné. Depuis deux mois, il a montré ces belles qualités d'une façon constante. Et les nouveaux régiments commandés, formés partiellement de réservistes de la levée de 1889, partent pour la guerre avec le même enthousiasme que ceux qui les ont précédés.

CHRONIQUE TURQUE

(De notre correspondant particulier.)

La Tripolitaine et la guerre turco-italienne.

Parler dans les circonstances actuelles de la guerre, n'est pas, pour un officier d'une des armées en présence, chose très facile. Mais « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ». C'est pourquoi je me suis attelé, le cœur léger, à ce lourd fardeau.

La Tripolitaine, dans laquelle, nous autres Turcs, englobons la Cyrénaïque, appartient effectivement depuis 1836 à la Turquie et, depuis, n'a cessé d'être, dans toute l'acception du mot, une province turque.

Je voudrais, sans remonter très haut, dire de quelle façon l'Empire ottoman avait organisé et assuré la défense de cette province jusqu'au printemps dernier.

L'armée ottomane était, jusqu'en mars 1911, composée de 7 armées et d'une division indépendante. Les quartiers généraux de ces 7 armées étaient les suivants :

1^{re} armée (Garde), Constantinople ;

II^e » Andrinople ;

III^e » Salonique ;

IV^e » Erzindjan ;

V^e » Damas ;

VI^e » Bagdad ;

VII^e » Yemen (Sanâa).

Division indépendante : Tripoli.

Chaque armée était, en principe, forte de 2 divisions à 2 brigades, les brigades à 2 régiments, les régiments à 4 bataillons (de troupes de l'armée active), d'une division d'artillerie (à 6 régiments) et d'une division de cavalerie (à 6 régiments). Exception faite, toutefois, pour les II^e et III^e armées, formées de plusieurs divisions d'infanterie et qui étaient aussi plus fortes en artillerie et en cavalerie.

La division indépendante de Tripoli comprenait une division d'infanterie à 4 régiments, une brigade d'artillerie et une brigade de cavalerie.

Cette division avait toujours été commandée par des chefs de grande valeur, dont un des derniers, le maréchal Redjeb Pacha, d'illustre mémoire, était en même temps gouverneur général de la province. Il avait su amener ses troupes à un degré d'entraînement qui attirait les éloges de tous ceux à qui il était donné de voir et d'admirer ces beaux régiments.

Ce n'est pas à moi, à un officier de l'armée turque, de faire l'éloge de notre soldat. Je dirai seulement que toutes les fois que la Turquie a dû recourir aux armes, elle a été fière de ses enfants; ils ont toujours fait leur devoir et, parfois, plus que leur devoir. Je n'ai pas besoin de rappeler les qualités proverbiales de sobriété, d'endurance et de discipline de nos troupes ¹.

Au mois de mars dernier, le Grand Etat-major général ottoman désirant réorganiser l'armée d'une façon plus moderne, a décidé de diviser ces 7 armées en un certain nombre de corps d'armée et de divisions indépendantes.

Il a été formé 14 corps d'armée et 5 divisions indépendantes. Ce qui, dans cette organisation, attire le plus l'attention, c'est l'importance qu'elle donne au fractionnement *par trois*. Le corps d'armée se compose de 3 divisions à 3 régiments, le régiment de 3 bataillons.

Comme on voit, la brigade a disparu du cadre de l'infanterie. Elle subsiste dans l'artillerie et dans la cavalerie.

Je reviens à la Tripolitaine. Après mars 1911, la garnison de la province, dont le total oscillait jusqu'alors entre 15 000 et 25 000 hommes, s'est trouvée diminuée d'une façon fatale. La division indépendante devint forte de 3 régiments à 3 bataillons, d'un régiment d'artillerie à 3 groupes et d'un régiment de cavalerie. On devait, en outre, former une division de réserve, appelée à renforcer, en cas de mobilisation, la division active. Cette division aurait été forte de 16 000 hommes. Naturellement, elle n'aurait pu être entièrement exercée, la Tripolitaine ayant été, au moment de la déclaration de guerre, prise en flagrant délit d'organisation militaire. En effet, tout était à créer.

¹ Voir l'article du lieutenant Hoffer: *Quelques jours chez les troupes ottomanes*, R. M. S. Décembre 1910.

Les principaux ports de la Tripolitaine sont : Tripoli, Homs, Benghazi et Derna ¹.

Une certaine presse a reproché au gouvernement le manque d'ouvrages fortifiés en ces points. Toute espèce de partialité mise à part, j'estime, quant à moi, ce reproche mal fondé. Le gâchis moral et matériel dans lequel pataugeait l'empire, au moment de l'arrivée au pouvoir du régime actuel, excuse complètement cette soi-disant imprévoyance. Les caisses du ministère des finances, les dépôts du ministère de la guerre étaient vides ; il fallait avant tout assurer à l'armée métropolitaine ses besoins immédiats.

La flotte turque, la seconde de l'Europe sous le règne de S. M. le sultan Abdul Aziz, n'était plus qu'un mythe trente ans après ; elle était réduite à une diversité de navires manquant totalement d'homogénéité, quelques-uns très bons, qui pourrissaient dans la Corne d'Or.

Or, la seule ligne de communication entre l'empire et la province de Tripoli, est la mer. Pour défendre la Tripolitaine, ce n'est pas des forts mais une flotte, et une flotte au moins de moitié aussi forte que la flotte italienne qu'il nous fallait. C'est intentionnellement que je dis « de moitié aussi forte ». Les événements montrent que ce n'est pas là une fanfaronnade. Il a fallu aux Italiens une force de 40 000 hommes pour repousser une poignée d'Ottomans et occuper une nouvelle ligne à trois kilomètres en avant de la leur, et encore en deçà de celles qu'elles avaient occupées après leur débarquement à Tripoli, aussi brusque qu'inattendu. Les faits prouvent donc que j'ai raison de prendre les facteurs moraux en considération.

C'est donc, ainsi que je le disais, une flotte et non des points fortifiés, qu'il fallait avoir pour empêcher l'ennemi de prendre pied en Tripolitaine. L'impossibilité de fortifier une côte d'environ 800 kilomètres d'étendue saute aux yeux ; l'accusation, si accusation il y a, tombe ainsi d'elle-même. Quatre ou cinq points, même bien fortifiés, n'auraient pas suffi à empêcher les Italiens de débarquer en Tripolitaine. Les forts sont faits pour être tournés. Port-Arthur en est un exemple. Pour prendre cette forteresse, les Japonais, virtuellement maîtres de la mer, ne se sont pas amusés à débarquer sous les canons, mais à quelque 40 kilomètres plus loin.

A défaut de flotte, ce qu'il nous fallait pour empêcher l'Italie de débarquer en Tripolitaine, c'était une armée relativement nombreuse et c'est ce que nous n'avons pas su avoir, malheureusement, à la déclaration de guerre. Des circonstances dans le détail desquelles je n'ai pas à entrer, ont fait que nous avons eu en Tripolitaine des effectifs bien moindres que ceux que nous aurions dû y avoir. Causes de politique intérieure ou autres, peu importe. Le fait est là et nous savions très bien que nous ne pouvions pas compter y envoyer des renforts. L'Egypte et la Tunisie, occupées par l'Angleterre et

¹ Voir le croquis qui accompagne la *Chronique italienne* (Réd.).

la France, étaient forcées de respecter la neutralité déclarée par ces deux Etats.

Le gouvernement a quand même su, en face du fait accompli, faire son devoir. Et c'est tout à son honneur. La mère-patrie ne laissera pas sans ressources ses fils combattants pour son salut et sa gloire, en Tripolitaine.

Quoique les faits soient récents, je vais quand même résumer les principales phases de la guerre :

1° L'Italie remet à la Turquie un ultimatum dans lequel elle invite celle-ci à lui céder la Tripolitaine et la Cyrénaïque dans les 24 heures.

2° Avant même que ces 24 heures se soient écoulées, une escadre italienne croisant dans l'Adriatique, rencontre et bombarde des torpilleurs turcs ignorant la rupture diplomatique et s'appêtant, suivant l'usage, à les saluer.

Une autre escadre italienne, croisant dans la Méditerranée, cherche inutilement la flotte turque qui est aux manœuvres, et ignorante de la déclaration de la guerre ; cette flotte, arrivée à Chios, reçoit l'ordre catégorique de regagner immédiatement les Dardanelles.

3° Débarquement italien à Tripoli. La petite garnison turque se retire dans l'intérieur pour attendre des renforts.

4° La petite armée turque renforcée revient sous Tripoli, attaque et bombarde avec des forces 5 ou 6 fois moindres l'armée italienne pourvue de tous les perfectionnements modernes (mitrailleuses, artillerie lourde, ballons, avions, etc.) et l'enferme dans Tripoli.

5° Marche en avant de l'armée italienne sous Tripoli. Au moment où j'écris ces lignes, les agences italiennes annoncent les grands succès de leur armée, pourvue de tout l'outillage moderne, font savoir qu'elle a avancé de 3 kilomètres sur le front Est, et qu'elle a couché sur les positions conquises !

Dans son numéro du 1^{er} décembre 1911, le *Journal de Genève* dit à ce sujet :

« On est surpris que les Italiens n'aient pas profité de leur succès du 26 novembre pour poursuivre l'ennemi, le déloger de sa position d'Aïn-Zara et le chasser définitivement de l'oasis à l'orient de la ligne fort Hamidié-Henni. Pour une force navale aussi puissante, coopérant sans cesse avec une armée de terre de 40 à 50 000 hommes, le corps du général Caneva continue malgré sa victoire à être assiégé sur un espace restreint par un ennemi bien inférieur en nombre. Ces jours-ci, les Turcs ont encore dirigé un feu d'artillerie contre le fort Mesri ; des escarmouches ont eu lieu près de Mesri et de Henni. Cette situation ne peut pas durer : il faut s'attendre à une nouvelle et prochaine marche en avant ; il est étonnant qu'elle n'ait pas encore eu lieu. »

Et voilà !

Quand on connaîtra la force des troupes turques en face de cette armée italienne de 40 000 hommes, on verra que la Turquie, à juste titre, a le droit d'être fière de son armée. Je dirai seulement, et je ne pense pas être traité d'optimiste, que le croissant et l'étoile blanche du drapeau turc flotteront de longues années encore sur la terre africaine.

Quant à la petite armée turque qui combat, un contre dix, sous le soleil brûlant et meurtrier de l'Afrique, elle a montré et montrera encore au monde civilisé qu'elle sait faire son devoir, rien que son devoir. Nous sommes fiers, nous Turcs, de pouvoir montrer à l'Europe qu'il est encore au XX^e siècle des gens qui se font tuer avec joie et bonheur pour l'honneur et la gloire de leur pays.

DJÉMIL MUNIR BEY,
Lieutenant de cavalerie,
détaché à l'Académie de guerre ottomane.

INFORMATIONS

SUISSE

Mutations. — Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus, les démissions des colonels-commandants de corps de Sprecher et Wyl et du colonel-divisionnaire Schiess. Il a ajourné une décision au sujet des démissions du colonel-commandant de corps Isler et du colonel-divisionnaire Wildbolz.

Le colonel-divisionnaire Iselin a été promu au grade de colonel-commandant de corps.

Les commandements des unités d'armée de la nouvelle organisation ont été arrêtés comme suit :

- 1^{er} corps d'armée, colonel-commandant de corps P. Isler, à Berne ;
- 2^e corps d'armée, colonel-commandant de corps I. Iselin, à Bâle ;
- 3^e corps d'armée, colonel-commandant de corps U. Wille, à Meilen.
- 1^{re} division, colonel-divisionnaire L.-H. Bornand, à Lausanne ;
- 2^e » » E. Galiffe, à Genève ;
- 3^e » » Wildbolz, à Berne ;
- 4^e » » C. Audéoud, à Thoune ;
- 5^e » » H. Steinbuch, à Zurich ;
- 6^e » » P. Schiessle, à Coire.

Autant que des pronostics sont autorisés, il semblerait résulter de ces décisions que si l'option est exigée entre les hauts commandements et les